



**Entreprise Coopérative Agricole Koognanan
de Grogouya avec Conseil d'Administration**

Site Internet : www.ecakognanan.com

E-mail : info@ecakognanan.com

**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE GESTION DES
ZONES TAMPONS DES FORETS CLASSEES DE LA
ZONE D'INTERVENTION DE LA COOPERATIVE
ECAKOOG DE LAKOTA**

Rapport provisoire

Juillet 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
LISTE DES IMAGES	V
LISTE DES SCHEMAS	V
RESUME EXECUTIF	VI
CLARIFICATION DES TERMES ET EXPRESSIONS CLES	VIII
1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte et justification du projet.....	1
1.2. Objectifs du projet.....	2
2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL	2
2.1. Activité préparatoire : Réunion de cadrage et de démarrage	2
2.2. Recherche documentaire	3
2.3. Mission de collecte des données.....	3
2.4. Principaux axes de résultats issus des enquêtes	7
2.5. Traitement des données	8
3. PRESENTATION DE LA COOPERATIVE ECAKOOG	8
3.1. Données générales sur la coopérative.....	8
3.2. Présentation de la zone d'intervention de la coopérative	10
3.3. Conditions d'adhésion des producteurs à la coopérative et les bénéfices induits	11
3.4. Diverses collaborations de la coopérative ECAKOOG	12
3.4.1. Partenaires communautaires.....	12
3.4.2. Organisations coopératives	13
3.4.3. Partenaires techniques	14
3.4.4. Partenaires financiers et commerciaux.....	14
3.5. Présentation générales des difficultés de la coopérative ECAKOOG	18
4. DIAGNOSTIC DES ZONES TAMPONS DES AIRES PROTEGEES	18
4.1. Identification des aires protégées.....	18
4.2. Caractérisation des producteurs dans les zones tampons	19
4.2.1. Répartition par genre des producteurs.....	19
4.2.2. Rapport des producteurs à l'éducation	20
4.2.3. Tranche d'âge des producteurs	22
4.2.4. Statut matrimonial des producteurs et nombre d'enfants à la charge	22

4.2.5.	Répartition des producteurs par nationalité	24
4.3.	Caractérisation des activités agricoles	25
4.3.1.	Statut d'occupation des parcelles et possession de titre foncier	25
4.3.2.	Identification des pratiques culturales	26
4.3.3.	Revenus des producteurs	28
4.3.4.	Mode de vente de la production cacaoyère	29
4.3.5.	Extension des parcelles culturales	30
4.3.6.	Ressources naturelles de la zone tampon	33
4.4.	Représentations des aires protégées chez les producteurs	33
4.5.	Politique de gestion/sauvegarde des zones tampons des aires protégées	34
4.6.	Les causes liées à l'infiltration des producteurs dans les zones tampons des aires protégées	34
5.	MESURES DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION D'ECAKOOG	35
5.1.	Les actions de la coopérative ECAKOOG.....	35
5.2.	Recommandations pour prévenir l'intrusion des zones tampons des forêts classées	36
6.	ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES : UNE MESURE DE GESTION ET DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS FORESTIERES DE LAKOTA-DIVO	38
6.1.	Fondement de l'engagement des producteurs dans les zones tampons forestières.....	38
6.2.	Présentations et analyses des engagements pris par les producteurs proches des aires protégées dans la zone d'intervention d'ECAKOOG	39
6.3.	Plan d'action des producteurs proches des aires protégées	41
	CONCLUSION	46
	ANNEXE	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des catégories d'acteurs interviewées.....	4
Tableau 2 : Répartition des producteurs et des zones échantillonnées	6
Tableau 3: Les sections d'ECAKOOG dont des producteurs sont dans les aires protégées.....	10
Tableau 4 : Les avantages liés à l'adhésion à la coopérative ECAKOOG.....	11
Tableau 5 : Liste des partenaires d'ECAKOOG	15
Tableau 6 : Nombre d'enfants à la charge des producteurs	23
Tableau 7 : Nationalité des producteurs	24
Tableau 8: Production (tonnes) cacaoyère en 3 ans.....	27
Tableau 9 : Mode de vente des productions.....	30
Tableau 10 : Mode de vente des productions par section des producteurs exclus	30
Tableau 11 : Rôles des parties prenantes pour la sauvegarde des zones tampons des forêts classées situées à proximité des plantations des producteurs d'ECAKOOG	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition des producteurs par sexe.....	19
Graphique 2 : Niveau d'instruction des producteurs et par situation géographique	21
Graphique 3 : Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés.....	21
Graphique 4 : Répartition des producteurs par tranche d'âge	22
Graphique 5: Situation matrimoniale des producteurs.....	23
Graphique 6 : Répartition des producteurs par ethnie.....	25
Graphique 7 : Statut d'occupation des parcelles.....	26
Graphique 8 : Producteurs disposant de titre foncier.....	26
Graphique 9 : Autres pratiques culturelles des producteurs	28
Graphique 10: Revenu des producteurs.....	29
Graphiques 11 : Niveau de satisfaction de la parcelle cultivée.....	31
Graphique 12 : Intérêt pour de nouvelles parcelles cultivables.....	32
Graphique 13 : Recherche de nouvelles terres cultivables.....	32

LISTE DES IMAGES

Image 1 : Quelques images des séances d'échanges avec les producteurs, responsables d'ECAKOOG et autorités locales.....	5
Image 2 : Activité d'élaboration du plan d'action avec les producteurs d'ECAKOOG.....	7
Image 3 : Quelques actions communautaire d'ECAKOOG.....	13
Image 4 : Liste de présences des participants à l'étude qualitative	55
Image 5 : Liste des engagements individuels des producteurs.....	72
Image 6: Liste de présence des participants à l'atelier d'élaboration du plan d'action....	75

LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1: Processus d'analyse des données qualitatives.....	8
---	---

RESUME EXECUTIF

L'étude sur « le diagnostic participatif des producteurs situés à proximité des aires protégées de la coopérative ECAKOOG » est un projet dont l'objectif principal est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative ECAKOOG dans les aires protégées de sa zone d'intervention. Concrètement, il s'agit d'inciter les producteurs au respect des zones tampons des forêts classées, qui sont victimes de l'extension des plantations. Cette étude se décompose en deux (2) composantes : i) réaliser un diagnostic participatif auprès des producteurs situés à proximité des forêts classées en vue d'identifier des actions de nature à prévenir l'intrusion de ces dernières ; et ii) élaborer un plan d'actions basé sur les activités identifiées préalablement pour prévenir les risques identifiés liés aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères.

La réalisation de l'étude a nécessité des missions de terrain auprès des parties prenantes des forêts classées que sont, les producteurs de la coopérative ECAKOOG et ses responsables, les autorités administratives traditionnelles et les communautés de jeunes et femmes. Les entretiens et les enquêtes ont permis de collecter des informations sur la coopérative ECAKOOG, le rapport entre la coopérative et les producteurs proches des aires protégées, les difficultés rencontrées par ces producteurs, les risques d'infiltration des forêts classées, les engagements pris par les producteurs proches des forêts classées et les mesures de préservation de des zones tampons.

La cacaoculture est donc le principal facteur d'infiltration des zones tampons forestières. Les planteurs cherchent à maximiser leurs revenus ce qui conduit à la course aux terres.

Il est donc important de développer des mécanismes de protection des zones tampons à travers un dispositif participatif. Des mesures coercitives doivent s'accompagner de mesures participatives des producteurs pour sauvegarder les forêts classées. Celles-ci doivent se traduire par la responsabilisation des producteurs à travers des engagements individuels et collectifs formels pris. Et l'élaboration d'un plan d'action qui permet d'identifier les besoins de ces producteurs pour améliorer leurs revenus à travers l'accroissement de leurs rendements agricoles.

Aussi, il ressort que la méconnaissance du code forestier, le laxisme des autorités dans l'application des sanctions, la faiblesse du dispositif étatique de surveillance forestière, la prédominance de la culture extensive consommatrice d'espace sont des facteurs d'infiltration des forêts classées.

L'étude aboutit à la conclusion selon laquelle, la préservation participative des zones tampons des quatre (04) forêts classées de la zone d'intervention d'ECAKOOG passe par la mise en place / diversification d'autres sources de revenus aux producteurs telles que les AGR – dans le domaine agricoles - ou les cultures maraichères. L'amélioration des revenus par la performance du

rendement cacaoyer permettra en effet de freiner l'extension des plantations vers les zones tampons. C'est pourquoi, le diagnostic participatif des activités et formations dans le cadre de l'entretien de leurs plantations par leurs planteurs et les modalités d'implémentation de ces dernières constitue un plan d'action adéquat pour restaurer et préserver les zones tampons des forêts classées. Cette mesure centrale doit se faire avec l'accompagnement de toutes les parties prenantes concernées par la protection des aires protégées de la zone d'intervention d'ECAKOOG. Elles doivent être plus collaboratives et avoir des cadres d'actions concertées pour mieux coordonner les décisions de protection forestière.

CLARIFICATION DES TERMES ET EXPRESSIONS CLES

Aire protégée : une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

Allochtone : Ce dit d'une personne qui vient d'un endroit différent. Personne qui n'est pas née là où elle habite.

Allogène : Se dit d'un groupe ethnique installé depuis relativement peu de temps sur un territoire et présentant encore des caractères raciaux ou ethniques qui le distinguent de la population autochtone.

Autochtone : Un autochtone est une personne dont les ancêtres sont originaires de l'endroit où elle habite. Une population est dite autochtone si sa présence dans un lieu déterminé est avérée depuis de nombreuses générations. Selon la Banque Mondiale, les populations autochtones sont des groupes sociaux et culturels distincts qui partagent des liens ancestraux collectifs avec les ressources naturelles et les terres où elles vivent, qu'elles occupent.

Forêt classée : La forêt incorporée comme telle dans le domaine forestier de l'Etat en vertu d'un acte réglementaire définissant ses limites et son affectation.

Forêt : Toute terre, constituant un milieu dynamique et hétérogène, à l'exclusion des formations végétales résultant d'activités agricoles, d'une superficie minimale de 0,1 hectare portant des arbres dont le houppier couvre au moins 30% de la surface et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 5 mètres.

Zone tampon : Tout espace interstitiel du paysage rural, maintenu ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole vers les milieux aquatiques. Il s'agit généralement de dispositifs rustiques, conçus pour être facile à aménager, engendrer un minimum de coûts et nécessiter peu d'entretien.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du projet

Les forêts jouent un rôle important dans la sauvegarde de la diversité biologique et dans la protection de l'environnement. Malheureusement, le couvert forestier africain en général et ivoirien en particulier s'amenuise à un rythme effréné. De 16,5 millions d'hectares de forêt en 1960, la Côte d'Ivoire compte aujourd'hui environ 2 millions d'hectares, soit 11 %¹ du territoire national contre le minimum de 20 % requis par la norme internationale. De 1990 à 2015, la Côte d'Ivoire a enregistré le taux de déforestation le plus élevé au monde, perdant en moyenne 4,3% de sa superficie totale par an (BNETD, 2016)². Selon la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'empiètement sur les Forêts Classées de l'État est passé de 18% (1996) à environ 50% (2014). De 2017 à 2018, le pourcentage d'augmentation des forêts perdues en Côte d'Ivoire était le deuxième plus élevé au monde (Weisse et Goldman, 2019)³. Cette disparition du couvert forestier s'est effectuée à un rythme de 300 000 hectares par an (Source : SODEFOR, Cité par Kouamé Kra, 2019).

Aujourd'hui, les conséquences de cette dégradation ont commencé à se faire sentir sur le triple plan écologique et environnemental, économique et social. On note notamment la perturbation du climat (réchauffement climatique, réduction de la pluviométrie, etc.) ainsi que la régression de la biodiversité faunique et floristique par la raréfaction de certains biotopes et espèces clefs (espèces endémiques des forêts galeries, etc.).

Parmi les facteurs qui participent de la déforestation, l'agriculture représente 62% de la destruction. Et particulièrement, la cacaoculture à 38% des cas de déforestation provoqués par l'agriculture.

Afin de réduire l'impact des activités agricoles sur les aires protégées dans le département de Lakota, ce projet axé sur la coopérative ECAKOOG consiste à élaborer un diagnostic participatif qui met à contribution les ressources sociales, techniques, représentationnelles et symboliques des producteurs agricoles de ladite coopérative, afin de pouvoir réduire l'intrusion de ceux-ci dans les zones tampons des forêts classées. Ce rapport se présente en sept (07) points :

- La méthodologie du travail ;
- La présentation de la coopérative ECAKOOG ;

¹ Sources : Forest Preservation, Rehabilitation, and Expansion Strategy, June 2018 & Global Forest Watch. Côte d'Ivoire 2019. (<https://www.globalforestwatch.org/dashboard/country/CIV>)

² BNETD 2016. Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement : *L'identification, l'analyse et la cartographie des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les sept zones agroécologiques de la Côte d'Ivoire.*

³ Weisse, M. & Goldman, E.D. "The World Lost a Belgium-sized area of Primary Rainforest Last Year. The World Resources Institute. April 2019. <https://www.wri.org/blog/2019/04/world-lost-belgium-sized-area-primary-rainforests-last-year>

- La caractérisation des producteurs dans les zones tampons ;
- L'examen des ressources naturelles dans les zones tampons ;
- L'analyse des mesures de préservation des zones tampons ;
- La détermination des engagements des producteurs à protéger des zones tampons ;
- La conclusion et les principales recommandations

1.2. Objectifs du projet

L'objectif général de cette activité est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative ECAKOOG dans les zones tampons des aires protégées du département de Lakota. Pour le rendre opérationnel, il se décline en quatre (4) objectifs spécifiques, à savoir :

- ✓ Réaliser un diagnostic participatif auprès des producteurs situés à proximité des aires protégées ;
- ✓ Identifier les producteurs qui s'engagent à ne pas infiltrer les zones tampons des aires protégées ;
- ✓ Elaborer un plan d'actions pour prévenir les risques d'infiltration identifiés dans les zones tampons des aires protégées ;
- ✓ Proposer des activités notamment à caractère agricole ou agronomiques en vue d'améliorer les rendements des plantations cacaoyères dans les zones tampons des aires protégées.

2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL

2.1. Activité préparatoire : Réunion de cadrage et de démarrage

Une réunion de cadrage a été organisée le 25 Février à Abidjan au siège du cabinet COFED avant le démarrage de la mission de terrain. Elle a concerné le Cabinet d'exécution du projet et les Consultants (Sociologues et Statisticiens). Cette rencontre a servi de cadre d'échange et de partage d'informations entre le cabinet et les Consultants. Les échanges ont porté sur la compréhension des termes de référence du projet, la finalisation de l'approche méthodologique y compris les supports d'enquête (note méthodologique, support d'enquête – le guide d'entretien et le questionnaire). Cette rencontre a permis aux Consultants non seulement d'avoir une meilleure compréhension des attentes du projet mais aussi, d'accéder à toute la documentation disponible et recadrer le plan de travail pour une meilleure efficacité. La réunion a été saisie par les Consultants pour décliner leur feuille de route.

Elle a aussi permis d'identifier les dispositions à prendre pour la bonne marche de la mission d'enquête. A ce sujet, la stratégie de la communication permanente entre l'équipe projet d'une part, les responsables du cabinet et ceux de la

coopérative d'autre part a été adoptée ; ceci a permis de préparer les activités terrain par le cabinet avant le départ des consultants.

Sur le terrain, la réunion de démarrage s'est tenue dans les locaux de la coopérative ECAKOOG à GROGOUYA Sous-Préfecture de LAKOTA. Elle a consisté en la mise en place du plan opérationnel de réalisation de la mission auprès des parties prenantes (producteurs, autorités traditionnelles, administratives et associatives). Réunissant les responsables de la coopérative et les Consultants, le chronogramme des rencontres auprès des autorités locales et les visites dans les différentes sections de la coopérative ont été définies. Cette planification a orienté les Consultants dans la collecte des informations auprès des populations cibles du projet.

2.2. Recherche documentaire

Elle a consisté à exploiter la documentation disponible sur l'état des lieux des forêts classées (FC) en Côte d'Ivoire. Il s'agit des textes de lois, rapports gouvernementaux et d'institutions et de structures spécialisées dans la gouvernance forestière, productions scientifiques. Par exemple :

- Le code forestier de Côte d'Ivoire ;
- Les décrets et arrêtés pris sur les forêts en Côte d'Ivoire ;
- Les articles sur les rationalités, les enjeux socio-économiques liés à l'infiltration des forêts classées
- Les données statistiques sur le couvert forestier ivoirien.

Le recours à la documentation a permis aux Consultants d'appréhender de manière holistique la situation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Ce détour documentaire a servi d'éclaircisseur pour mener à bien la mission de terrain à Lakota.

2.3. Mission de collecte des données

Cette mission s'est déroulée du Lundi 27 Mars au Samedi 01 Avril 2023, soit sept (7) jours. Elle a consisté à collecter des informations auprès des populations dans le but de co-construire avec ces parties prenantes un cadre de diagnostic participatif pour une meilleure gestion des zones tampons des forêts classées. La collecte des informations a combiné les approches qualitative (consultant sociologue) et quantitative (consultant statisticien).

○ Au niveau qualitatif : l'entretien

Les entretiens se sont déroulés avec différentes catégories de personnes, à savoir les producteurs proches des zones tampons, les chefs et notabilités des

villages abritant les sections de la coopérative ECAKOOG, les responsables de la coopérative ECAKOOG, le coordonnateur projet Equité-ECAKOOG, les agents des structures de gestion des forêts telles que la SODEFOR de Gagnoa ainsi que les autorités sous-préfectorales. Au total soixante-douze (72) personnes ont participé à la réalisation des entretiens (voir liste de présence annexe) On dénombre 23 femmes et 49 Hommes. Au niveau des entretiens individuels, on compte 19 hommes et 6 femmes. Concernant les focus on dénombre 32 hommes et 17 femmes pour un total de 9 focus groups.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont les entretiens ont été réalisés lors de la mission de terrain.

Tableau 1 : Répartition des catégories d'acteurs interviewés

N°	CATEGORIES	ENTRETIEN INDIVIDUEL		FOCUS GROUP		TOTAL
		Homme	Femme	Homme	Femme	
1	LES SECTIONS ECAKOOG					
1	DOUCEBA	5	2	19	2	7
2	NEKO	4	1	5	5	15
3	GNAWAHUE	3	1	8	3	15
4	GOBERI	7	2	10	7	24
SOUS-TOTAL 1		19	6	32	17	70
2	LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES					
1	Bureau ECAKOOG				0	0
2	AUTORITES ADMINISTRATIVES	2				2
SOUS-TOTAL 2		2		0	0	2
TOTAL		21	6	32	17	72

Source : Enquête de terrain, Mars 2023

Quelques images des échanges sur le terrain.

Image 1 : Quelques images des séances d'échanges avec les producteurs, responsables d'ECAKOOG et autorités locales



Entretien entre équipes de Consultants et les Responsables ECAKOOG



Focus group avec des producteurs de la coopérative ECAKOOG



Séance d'échange avec le groupement des femmes de la section Neko d'ECAKOOG



Entretien avec un producteur d'ECAKOOG

Source : Enquête de terrain, Mars 2023

○ **Au niveau quantitatif : administration du questionnaire**

La collecte des données pour cette étude a été effectuée auprès des cacaoculteurs membres de la Coopérative ECAKOOG résidant à proximité des forêts classée de Davo, de Sangoué, de Nizoro, de Niouniourou et de Dô. Pour établir le profil des producteurs et des plantations cacaoyères à proximité des forêts, une enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire (présenté en annexe) en février 2023. Les producteurs ont été interrogés individuellement dans leurs zones d'habitation. Au total, 150 cacaoculteurs ont coopéré en répondant au questionnaire. L'enquête a permis de récolter des informations quantitatives sur ces personnes et leurs plantations de cacao. Les

caractéristiques sociodémographiques (âge, origine, provenance, période d'installation) ainsi que les informations sur les caractéristiques des plantations (mode d'acquisition, âge, superficie et rendement) ont été déterminées.

Tableau 2 : Répartition des producteurs et des zones échantillonnées

SECTION	Statut des producteurs		Total
	Proche des aires protégées ⁴	Autres Producteurs ⁵	
DJIDJI	0	24	24
DOUCEBA	1	25	26
GNAWAHUE	9	21	30
GOBERI	3	16	19
GODOU	0	15	15
NEKO	1	27	28
GODELILIE	1	7	8
Total général	15	135	150

Source : enquête de terrain, Mars 2023

Spécifiquement les 150 producteurs échantillonnés se répartissent comme suit :

- 15 producteurs ayant leurs plantations proches des zones tampons des forêts classées ;
- 135 autres producteurs.

Les 15 producteurs ciblés et identifiés dans les aires protégées ont tous été atteints et enquêtés, ce qui signifie que l'objectif a été réalisé avec succès.

○ **Atelier d'élaboration du plan d'action**

L'atelier pour l'élaboration du plan d'action s'est tenu dans les locaux de la coopérative ECAKOOG. Il a regroupé trois catégories de parties prenantes : les producteurs de la coopérative, ses responsables et les consultants. Cet atelier était centré sur la collecte d'informations auprès des producteurs. Au total seize (7) personnes ont participé à l'atelier (Voir liste de présence en annexe). Elles sont réparties comme suit :

- 10 producteurs de la coopérative ECAKOOG ;
- 4 responsables de la coopérative ECAKOOG ;
- 2 consultants sociologues.

Les échanges ont porté sur deux (2) axes principaux, à savoir les actions pour améliorer le rendement des plantations et les besoins en formations des

⁴ Moins de 2 km, et compris entre 2 et 5 km des zones tampons des forêts classées

⁵ Plus de 5 km des zones tampons des forêts classées

producteurs qui peuvent contribuer à de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA). Les activités se sont bien déroulées comme le démontrent ces images.

Image 2 : Activité d'élaboration du plan d'action avec les producteurs d'ECAKOOG



Photo d'ensemble avec les participants à l'atelier



Echange entre les producteurs, responsables d'ECAKOOG et Consultants

Source : Enquête de terrain, Mars 2023

2.4. Principaux axes de résultats issus des enquêtes

L'approche qualitative a permis la collecte de différents types d'information auprès de ces entités sociales et institutionnelles. Les autorités administratives ont fait l'état des lieux des forêts dans le département de Lakota. Elles ont fourni des informations sur les potentialités agricoles de la localité. Quant aux structures de gestion des forêts, elles ont décliné leurs attributions, les activités qu'elles mènent pour la sauvegarde des forêts classées, les obstacles rencontrés. Les producteurs en général ont partagé leurs perceptions des forêts classées, les causes de l'infiltration des forêts classées et l'extension des plantations vers les zones tampons et leurs recommandations pour la préservation des forêts classées. Les responsables d'ECAKOOG ont fait la présentation de leur coopérative, les avantages octroyés aux producteurs membres de la coopérative, les actions menées pour préserver les forêts classées et leurs solutions pour préserver les forêts classées.

Avec le questionnaire, l'enquête a permis de récolter les informations sur ces personnes et leurs plantations de cacao. Sur la base de ces données, les caractéristiques sociodémographiques (âge ; origine ; provenance ; période d'installation) ont été déterminées. De même, les informations sur les caractéristiques des plantations (mode d'acquisition, âge, superficie et rendement) ont été recueillies.

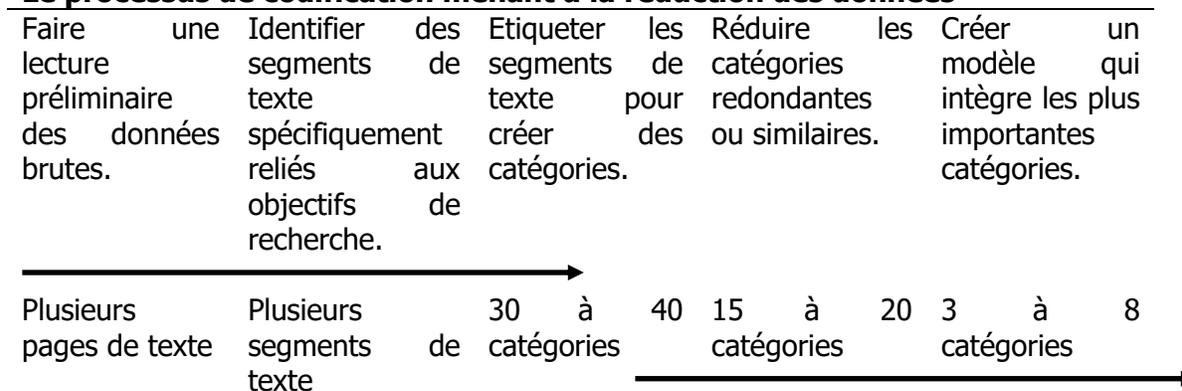
2.5. Traitement des données

A l'issue de la mission, les Consultants ont procédé à l'analyse des données. Concernant les données d'entretien, l'analyse a permis d'extraire de la masse de données discursives les informations pertinentes en vue de la rédaction du rapport.

La technique de traitement des données qualitative s'est basée sur l'analyse de contenu thématique du discours des enquêtés. Elle s'est inspirée du modèle de codification menant à la réduction des données de Thomas (2006). Le schéma ci-dessous décrit ce modèle.

Schéma 1: Processus d'analyse des données qualitatives

Le processus de codification menant à la réduction des données



Source : Thomas (2006, p. 242), adapté de Creswell (2002, p. 266).

Quant aux données issues du questionnaire collectées à partir des enquêtes (quantitatives), elles ont été analysées à partir des logiciels Stat, SPSS et Excel. Les tableaux, diagrammes et les camemberts ont permis de ressortir les fréquences des réponses apportées sur le profil des producteurs de cacao, le rendement et la relation avec la coopérative. Les variables actives utilisées sont : la période d'infiltration, le mode d'acquisition des parcelles, la superficie des plantations, et le rendement moyen des plantations.

3. PRESENTATION DE LA COOPERATIVE ECAKOOG

3.1. Données générales sur la coopérative

ECAKOOG est une coopérative agricole avec conseil d'administration. La création de la coopérative a été suscitée en 2012 par TRAORE Ousmane, ex PCA d'une union de coopératives inter-régionales. Elle obtint officiellement son agrément le 19 Octobre 2012. Son siège est situé à GROGOUYA à 15 km de LAKOTA sur une superficie de 2 hectares et un magasin de stockage de 316 m² avec une capacité

de stockage de 160 tonnes. Elle est composée de 8.233 membres représentés par 915 Délégués dont 70 majeurs. Elle a acquis deux certifications, celle de FAITRADE et BIO (ONP et OES) respectivement le 8 mars 2017 pour une validité jusqu'au 7 Février 2024 et le 10 Mai 2021 jusqu'au 31 Mars 2023.

ECAKOOG dispose de trois organes statutaires que sont : l'Assemblée Générale (AG) composée de 4.214 membres représentés par 469 Délégués ; le Conseil d'Administration (CA) composé de 7 membres ; le Conseil de Surveillance (CS) composé de 3 membres.

ECAKOOG dispose de neuf (9) comités techniques de réflexion qui sont :

- Bancarisation ;
- Assurance maladie ;
- Communication et Marketing ;
- Bonnes Pratiques Agricoles et Environnementales ;
- Primes ;
- Crédit et de recouvrement ;
- Services aux membres ;
- Gestion Administrative et financière ;
- Promotion du genre et lutte contre le travail des enfants.

On note que le présent projet est directement en lien avec le comité technique lié aux bonnes pratiques agricoles et environnementales puisqu'il porte sur la protection de la proximité des aires protégées de la coopérative face aux activités de production agricole. Cela montre que la coopérative est déjà soucieuse de la préservation des potentialités forestières de sa zone d'intervention. Mais, le projet n'est pas déconnecté des actions des autres comités techniques, bien au contraire, il les prend aussi en compte. La protection environnementale passe inéluctablement par les questions de capacités financières des femmes relatives à leur développement socioéconomique comme les hommes. Il en est de même de la préservation des droits de l'homme, surtout ceux des enfants.

L'infiltration des forêts classées mobilise de la main d'œuvre pour la mise en valeur des parcelles. Et le plus souvent les enfants constituent la cible idéale des parents qui abandonnent la formation scolaire. En préservant les forêts classées, c'est une occasion de maintenir les enfants à l'école et participer à leur développement psycho-social.

Au cours de la précédente campagne (2021-2022), ECAKOOG a réalisé un volume de 5 097 Tonnes pour 20 582,5 Ha qui concernent 70 sections. Dans le domaine social, la coopérative a réalisé différents projets pour les producteurs, à savoir :

- Bancarisation de 1 561 Producteurs ;
- Construction de château d'eau pour cinq sections ;

- Construction d'une école primaire de trois classes avec bureau et latrines en 2019 ;
- Contribution à l'autonomisation des femmes des producteurs par l'octroi de parcelle destinée à la culture vivrières dans la section de Grogouya (2 ha acquis en 2019) et Gbélié (0,75 ha acquis en 2021), et par l'acquisition de parcelle destinée à l'élevage d'escargots (600 m² à Grogouya),
- Organisation des femmes productrices membres et épouses des membres en groupement pour la réalisation d'AGR en 2022 (28 Associations, dont 26 AGR et 05 AVEC) ;
- Octroi de prêts scolaires via ADVANS à hauteur de 7 552 000 francs CFA en 2021 et de 7 162 365 FCFA en 2022 ;
- Acquisition de 20 terrains à Grogouya pour la construction des logements du personnel ;
- Distribution de kits de lutte contre la COVID - 19 à hauteur de 20 000 000 FCFA.

3.2. Présentation de la zone d'intervention de la coopérative

La zone d'intervention de la Coopérative Agricole Koognanan de Grogouya en Abrégé ECAKOOG couvre la région du Loh-Djiboua, plus précisément dans le département de Lakota. La coopérative s'est rapprochée de ses producteurs membres en installant des sections à différents endroits de sa zone de couverture. Elle comptait en 2022 70 sections pour un effectif de 8 233, soit 7523 hommes et 710 femmes. Les aires protégées concernées par le projet couvrent six (06) sections avec les effectifs repartis dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Les sections d'ECAKOOG dont des producteurs sont dans les aires protégées

REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	SECTION	TOTAL MEMBRE
LOH-DJIBOUA	LAKOTA	DJIDJI	DOUCEBA	139
		NIAMBEZARIA	GNAWAHUE	165
		NIAMBEZARIA	GOBERI	106
		NIAMBEZARIA	NEKO	140
TOTAL				550

Source : Enquête, Mars 2023

Dans la zone d'intervention d'ECAKOOG l'activité agricole de base est le cacao. Mais, il y a aussi la culture du café, de l'hévéa comme produits de rente. Les populations pratiquent aussi les cultures vivrières (ignames, banane plantain, taro, manioc) aussi bien pour la commercialisation que l'auto-consommation.

3.3. Conditions d'adhésion des producteurs à la coopérative et les bénéfices induits

L'adhésion des producteurs à ECAKOOG est un acte libre et volontaire. Toute personne physique ou morale exerçant des activités en rapport avec l'objet de la coopérative peut y adhérer. L'adhésion a lieu en vertu d'une décision du Conseil d'Administration qui ne peut intervenir au-delà d'un délai de trois (03) mois suivant la date de réception de la demande. La décision doit réunir au moins les deux tiers des administrateurs en exercice et statuant à la majorité des membres présents. L'adhésion est entérinée par l'Assemblée générale.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- Payer un droit d'adhésion de 5000 francs CFA non remboursable. Ce paiement comprend le droit unique d'adhésion, la carte de membre et le carnet de membre ;
- Souscrire et libérer au moins la moitié d'une part ou la moitié des parts prises le jour de la souscription ;
- S'engager à traiter avec la coopérative à 100% de ses opérations commerciales en rapport avec l'objet.

Pour jouir de la qualité de membre autre que les membres fondateurs, il faut :

- Adresser une demande écrite au Conseil d'Administration ;
- Etre accepté par le Conseil d'Administration ;
- Avoir souscrit et libéré sa ou ses parts sociales, cette obligation porte sur la souscription ou la libération d'au moins une (01) part sociale, la valeur d'une part étant fixée à 10 000 francs CFA ;
- Etre inscrit sur le registre des sociétaires tout en ayant payé le droit d'adhésion, d'un montant de 5 000 francs CFA.

Les avantages liés à la qualité de membres les suivants :

Tableau 4 : Les avantages liés à l'adhésion à la coopérative ECAKOOG

LES TYPES DE BENEFCES	LES CARACTERISTIQUES
Au plan décisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à toutes les assemblées et autres activités - Elire ou être éligible au sein des organes, des commissions et comités spécialisés - Consulter les statuts, le règlement intérieur, les rapports, les situations et les états de gestion, le registre des sociétaires et les procès-verbaux

Au plan économique / matériel	<ul style="list-style-type: none"> - - participer au partage des excédents - Utiliser les services et installations de la coopérative
Au plan social	<ul style="list-style-type: none"> - Être formé - Les prêts scolaires - La fourniture de denrées alimentaires en période de soudure - La réalisation de projets sociaux
Au plan de la production	<ul style="list-style-type: none"> - Les subventions sur les produits phytosanitaires

Source : Enquête, Mars 2023

Les membres ont aussi des obligations, à savoir :

- Respecter les dispositions des statuts, du règlement intérieur et des divers textes qui sont ou seront adoptés en vue de leur application ;
- Participer aux activités et utiliser les services de la coopérative pour toute ou partie des opérations nécessaires à ses activités ;
- Souscrire et libérer ses parts en fonction des engagements pris, au moins une part sociale ou la moitié du nombre des parts souscrites ;
- S'engager à participer aux activités et utiliser les services de la coopérative pour la totalité de ses opérations qui peuvent être effectuées par son intermédiaire ;
- Supporter les déficits ;
- S'engager à respecter les normes de qualité instituées par la coopérative ;
- Se conformer aux dispositions de l'acte uniforme sur les sociétés coopératives.

3.4. Diverses collaborations de la coopérative ECAKOOG

ECAKOOG entreprend de multiples rapports dans sa zone d'intervention. Parmi ces partenaires, on note certaines organisations communautaires, des partenaires techniques et des partenaires commerciaux et financiers.

3.4.1. Partenaires communautaires

Sur l'ensemble de sa zone d'intervention, les autorités traditionnelles comptent parmi les institutions avec lesquelles ECAKOOG entretient des rapports. Il s'agit des rapports qui peuvent s'appréhender sous différentes facettes. ECAKOOG collabore avec les chefferies parce qu'elles sont les autorités morales qui

gouvernent leurs producteurs. Les chefferies sont des canaux de communications avec les producteurs sur des sujets comme les conflits fonciers, la sensibilisation, l'organisation d'activités diverses. Leur appui est prépondérant pour légitimer les actions communautaires d'ECAKOOG.

Les actions d'ECAKOOG s'étendent aussi aux groupements de femmes et de jeunes qui sont dans les différentes localités. ECAKOOG aide les femmes à mettre en place une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) et a mis en place des groupes d'entraide pour accompagner les actions agricoles de ses membres. ECAKOOG réalise aussi des actions sociales communautaires telles que la construction de pannes hydrauliques villageoises et la mise en place d'activités génératrices de revenu pour les femmes comme le montre les images ci-dessous.

Image 3 : Quelques actions communautaire d'ECAKOOG



Don de forage solaire à la section Gnawahue



Bâtiment scolaire à la section Gbelié

Source : Enquête, Mars 2023

3.4.2. Organisations coopératives

Dans le département de Lakota et en dehors de la région du LOG-DJIBOUA, ECAKOOG collabore avec d'autres structures coopératives comme la Société Coopérative Agricole des Producteurs Unis de Lakota (SCAPUL) Coop-Cade Lakota, Société Coopérative Espoir de Lakota (SOCOPELA – SCOOPS) et l'Entreprise Coopérative Agricole de Méagui (ECAM) et. Leur partenariat est lié au partage d'expérience en gestion administrative. Les coopératives fonctionnent en tant qu'institution entrepreneuriale avec du personnel administratif qui a besoin d'actualiser sa compétence. Et la collaboration entre les coopératives agricoles est un moyen efficace pour mieux administrer et atteindre les objectifs. Les coopératives participent aussi aux activités de renforcement des capacités organisées par les partenaires techniques.

ECAKOOG participe au même titre que les autres coopératives agricoles de Lakota aux activités diverses de la commune et aux réunions des autorités

préfecturales et les autres structures décentralisées de l'Etat. Avec les autres coopératives agricoles, il s'établit des échanges d'informations sur les actualités agricoles concernant les prix bords champs, les difficultés rencontrées dans l'activité et les solutions pour améliorer le secteur.

3.4.3. Partenaires techniques

ECAKOOG travaille aussi avec des entités techniques, qui l'appuie dans son fonctionnement et la réalisation de ses ambitions. Ce sont l'ANADER, le ministère de l'agriculture, le conseil café-cacao, la SODEFOR, la direction départementale des eaux et forêts. Il y a aussi des partenaires techniques privés comme TECHNOSERV, ECOTIERRA, BAYER, AGRITERRA, JMK CONSULTING, l'ONG ICI, GIZ, Fairtrade et les cabinets d'études et de formation. Le Tableau récapitule les spécificités des relations avec ces partenaires techniques.

3.4.4. Partenaires financiers et commerciaux

ECAKOOG a comme partenaires commerciaux CEMOI, CARGILL, SACO et FILDISI COCOA, pour la production cacaoyère. Les partenaires financiers sont en général les établissements financiers, à savoir ADVANS, SIB, BACI, SGBCI/YUP, RABOBANK et les Microfinances (AVEC, ect.).

Toutes ces actions visent à améliorer la condition de vie du planteur. Soit sur le plan technique par l'adoption des bonnes pratiques agricoles, soit au plan commercial et financier pour garantir le prix vital aux producteurs.

Le tableau 5 ci-dessous donne une indication sur ces partenaires et le type de relations entretenues avec chaque catégorie de partenaires.

Tableau 5 : Liste des partenaires d'ECAKOOG

CATEGORIE	PARTENAIRES	TYPE DE RELATIONS	NIVEAU DE LA RELATION	DERNIER CONTACT	OBSERVATIONS
PARTENAIRES TECHNIQUES ETATIQUES : <i>accompagnement technique, protection de l'environnement</i>	ANADER	Appui aux membres pour les bonnes pratiques agricoles et formation sur les techniques culturales et la protection des plantations	Faible	Permanent	En présence des cas de Swollen shoot ; elle est avisée
	Ministère de l'Agriculture	Assiste aux assemblées générales et donne leur appréciation et formation sur les techniques culturales et le respect des normes biologiques	Suffisant	Permanent	Bonne collaboration si besoin est
	DD des Eaux et Forêt de Lakota	Collaboration directe avec les producteurs et mise en commun d'un plan de gestion et mise à disposition des semences et des plans d'arbres d'ombrage	Faible	Permanent	Bonne collaboration si besoin est
	Centre de Gestion de la SODEFOR de Divo	Mise en place des polygones des producteurs et mise à disposition de plans d'arbres d'ombrage	Fort	Permanent	Gestion et sauvegarde des aires protégées
	Conseil Café Cacao (CCC)	Régularisation et organisation de la commercialisation	Fort	Permanent	Actif sur terrain pour la vérification des prix et du stock
PARTENAIRES TECHNIQUES PRIVES : <i>formation, organisation, planification stratégique,</i>	ONG ICI	Lutte contre le travail des enfants	Permanent	Rarement	Présente dans notre communauté à travers les R.C
	TECHNOSERV, GIZ	Professionnalisation des producteurs et leur organisation	Suffisant	Permanent	R.A.S
	Fairtrade	Bonne gouvernance de la structure	Fort	Permanent	Pas de marché fairtrade

<i>certification</i>	ECOTIERRA	B.P.A et agro-foresterie	Fort	Permanent	Présent sur le terrain
	ICRAF	B.P.A	Suffisant	Permanent	Disponible
	BAYER	Fourniture de produits phytosanitaires	Suffisant	Permanent	Disponible
	AGRITERRA	Coaching en marketing et en saveur spéciale de cacao	Suffisant	Permanent	Disponible
	JMK CONSULTING	Conseil, recrutement, formation, communication	Suffisant	Permanent	Disponible
	Cabinets d'études et de formations	Renforcement des capacités des membres de la coopérative et assistance expertise sur le géoréférencement des parcelles des producteurs	Fort	Permanent	Disponible, Agit en prestataire de service
PARTENAIRES COMMERCIAUX : <i>achat, vente</i>	CEMOI	Achat et aide à la commercialisation de la production cacaoyère	Fort	Permanent	Bonne collaboration
	CARGILL				
	SACO				
	FILDISI COCOA				
PARTENAIRES FINANCIERS : <i>financement de projets</i>	RABOBANK	Coaching financier	Suffisant	Permanent	Bonne collaboration
	Shared Interest	Aide financière et prêt bancaire			
	Banques locales (ADVANS, SIB, BACI SGBCI/YUP,)	Aide financière et prêt bancaire			
	Microfinance (AVEC, etc.)	Aide financière et prêt bancaire et de solidarité			

COOPERATIVES PARTENAIRES : <i>échanges/partage d'expériences</i>	ECAM	Partage d'expérience, partage ou gestion commune de projets, participation commune aux' assises régionales et départementales	Moyen	2022	Bonne collaboration si besoin est
	SOCOPELA – SCOOPS			Rarement	
	SCAPUL			Rarement	

Source : Enquête, Mars 2023

3.5. Présentation générales des difficultés de la coopérative ECAKOOG

Les difficultés relevées par les responsables d'ECAKOOG sont les suivantes :

- La mobilisation des producteurs pour des activités de sensibilisation et de formation sur des pratiques culturelles et souvent dans la mise en œuvre de projets ;
- La mobilité pour le transport des produits agricoles (routes impraticables) ;
- L'attitude des exploitants forestiers et la méconnaissance du code forestier rendent difficile les sensibilisations des producteurs sur l'adoption des pratiques agroforestières (adoption progressive et lente de l'agroforesterie par les producteurs) ;
- La méconnaissance des espèces compatibles aux cacaoyers ;

4. DIAGNOSTIC DES ZONES TAMPONS DES AIRES PROTEGEES

4.1. Identification des aires protégées

Les producteurs membres d'ECAKOOG sont proches de cinq (05) forêts classées, à savoir : Davo, de Sangoué, de Nizoro, de Niouniourou et de Dô.

- La forêt classée de Davo est une réserve forestière. Forêt Classée de Davo est située à proximité de la localité Pahironyoya et Niakoblonyoya ;
- La forêt classée de Sangoué couvre une superficie de 36.200 ha et est située dans la sous-préfecture d'Oumé et en partie dans celle de Divo.
- La forêt classée de Nizoro est située dans le sud-Bandama ;
- La forêt classée de Niouniourou est située sur l'axe Lakota-Dakpadou. Elle fait frontière avec la forêt classée de Davo. Elle est précisément située dans les départements de Sassandra et Divo et a une superficie de 19.670 ha ;
- La forêt classée de la Do est située à proximité de la localité Grobia Souané et du quartier Kopalilié.

La politique agricole de la Côte d'Ivoire depuis le temps colonial et accentuée après l'indépendance, a entraîné une « *course à la terre* » qui n'a pas épargné ces forêts classées. On assiste à un peuplement croissant de migrants venus des pays limitrophes septentrionaux de la Côte d'Ivoire (Burkina Faso et Mali) et d'ivoiriens des autres régions.

4.2. Caractérisation des producteurs dans les zones tampons

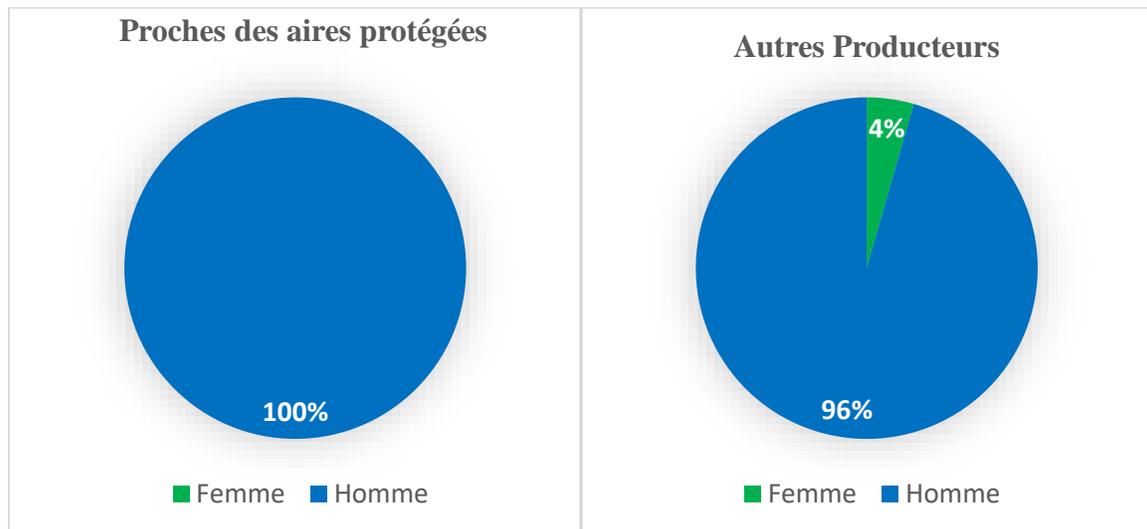
La description des producteurs est basée sur la taille de l'échantillon de 150 individus. Parmi lesquels, il y a 15 producteurs à proximité des forêts classées et 135 producteurs dont les plantations au-delà de 5 km des zones tampons des forêts classées.

4.2.1. Répartition par genre des producteurs

Au niveau de la représentativité par sexe des producteurs, parmi les producteurs à proximité des aires tampons des forêts classées, il n'y a pas de femmes. Tous les 15 producteurs sont des hommes. Concernant les producteurs dont les plantations sont à plus de 5 km des zones tampons, il y a 96% d'hommes et 4% de femmes.

La majorité des hommes est liée à l'histoire de la culture du cacao. Celle-ci a été longtemps une activité des hommes. Les femmes s'orientent davantage vers la culture des produits vivriers pour l'auto-consommation de la famille. La sous-représentativité des femmes dans la cacaoculture procède d'un processus d'autonomisation et de l'évolution des mentalités et traditions. De plus en plus, les femmes sont légitimement reconnues comme détenant de la potentialité pour être créatrices et gestionnaires des plantations au même titre que les hommes. Par conséquent, elles héritent des plantations de leurs ascendants décédés dans la plupart des cas ou bénéficient du système de planter-partager.

Graphique 1: Répartition des producteurs par sexe



Source : Enquête, Mars 2023

4.2.2. Rapport des producteurs à l'éducation

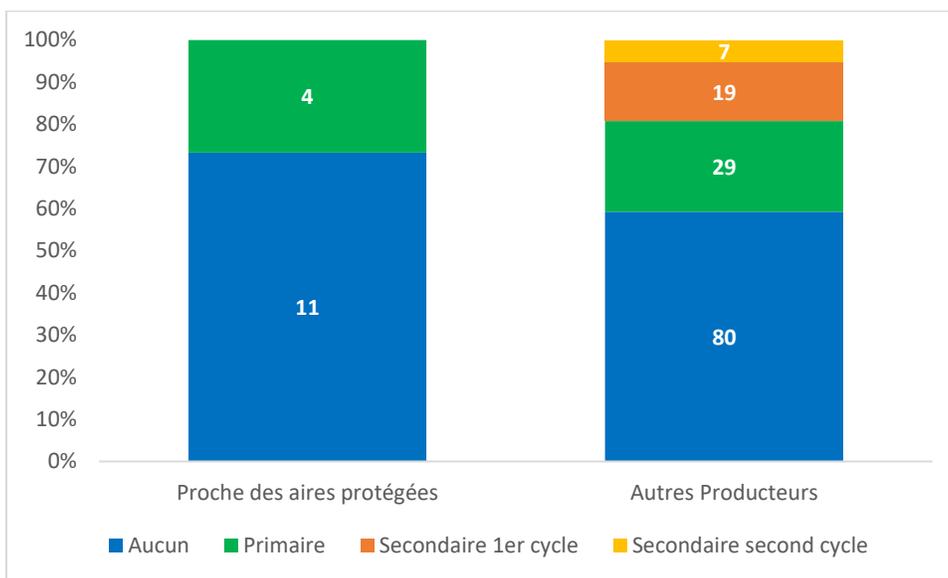
❖ Niveau d'instruction

Le graphique 2 ci-dessous se rapporte au niveau scolaire des producteurs proches des zones tampons et ceux qui sont éloignés. Le constat est que la majorité des deux types de producteurs sont sans niveau scolaire, respectivement 11 personnes sur 15 et 80 personnes sur 135. Il n'y a que 4 producteurs, entre moins de 2 et 5 km qui ont le niveau du primaire. Chez les producteurs non proches des zones tampons, par ordre croissant : 7/135 ont fait le second cycle, 19/135 ont été au secondaire premier cycle et 29/135 ont fréquenté le primaire. Plus on avance dans les études scolaires, plus le nombre d'instruits s'amenuise.

Ces taux sont révélateurs du lien causal entre le niveau scolaire et l'extension des champs vers les zones tampons. Si plus de la majorité des producteurs près des aires tampons sont sans niveau scolaire, cela est une cause directe de la méconnaissance des règles qui régissent le fonctionnement des forêts et de son importance dans l'écosystème. Par conséquent, ils sont plus enclins à étendre leurs champs. L'autre explication tient du fait que ces producteurs non-instruits n'ont pas d'autres compétences pour s'investir dans d'autres activités. La culture du cacao devient le seul moyen d'existence et de prise en charge. Ils s'investissent à occuper donc les espaces pour étendre leurs champs et avoir plus de productions, dans l'intérêt de les rentabiliser.

Les producteurs instruits retournent à la terre à cause de manque d'emplois dans le secteur public ou le manque d'appui au financement d'activités entrepreneuriales. La terre devient pour ces derniers, l'opportunité pour s'insérer dans le tissu socio-professionnel. Et étant donné qu'il y a de plus en plus de diplômés qui retournent à la terre, cela crée une raréfaction des ressources foncières disponibles. La conséquence est la mise en valeur des zones tampons des forêts classées.

Graphique 2 : Niveau d'instruction des producteurs et par situation géographique

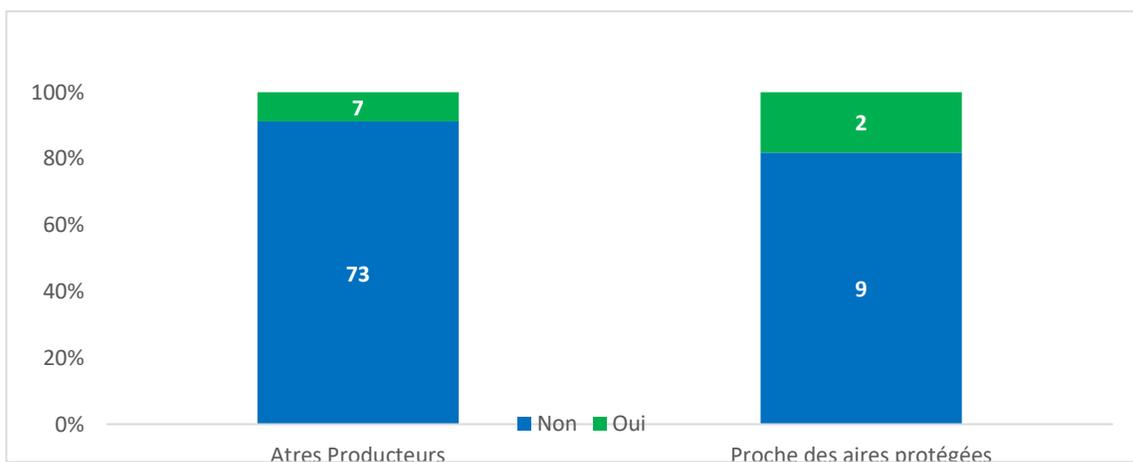


Source : Enquête, Mars 2023

❖ **Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés**

Etant donné que la majorité des producteurs proches des forêts classées n'ont pas été scolarisés, ils ne savent ni lire, ni écrire. De manière claire, seulement 02 producteurs proches des zones tampons savent lire et écrire. Parmi les producteurs non scolarisés en dehors des zones tampons 73/80 n'ont pas de compétence en lecture et écriture. Cette situation de handicap culturel fragilise les campagnes de sensibilisation de protection des forêts classées sur des supports écrits par exemple.

Graphique 3 : Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés

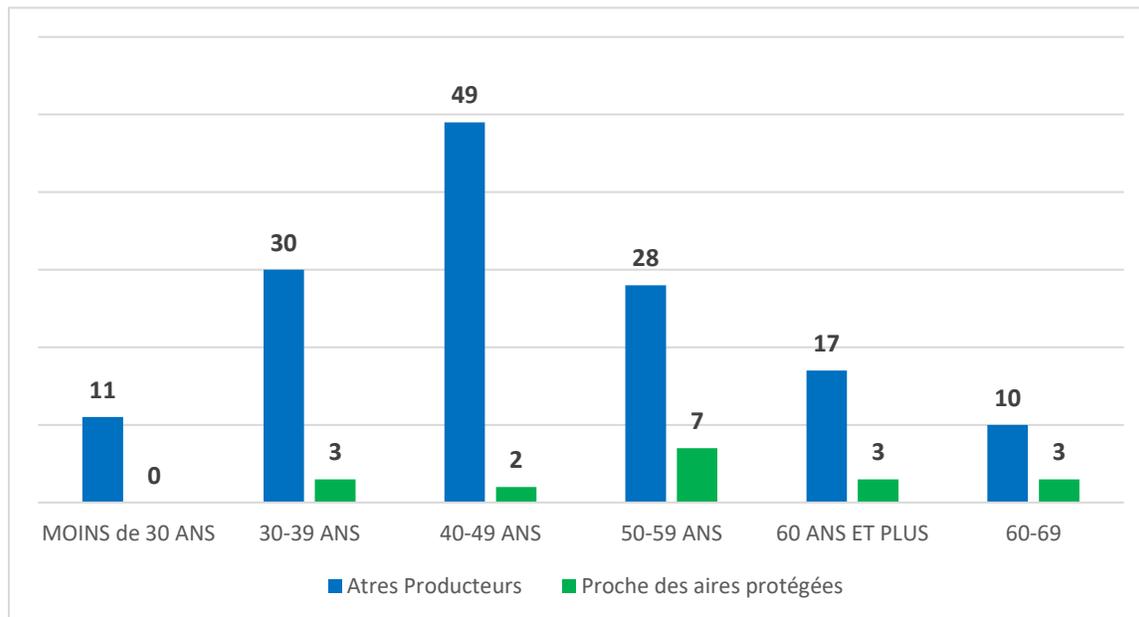


Source : Enquête, Mars 2023

4.2.3. Tranche d'âge des producteurs

En moyenne, les producteurs ont 46 ans, mais la plupart d'entre eux qui se situent près des aires protégées ont entre 50 et 59 ans, par contre la majorité des autres producteurs ont entre 40 et 49 ans. Plus d'un quart des producteurs a plus de 60 ans pendant que seul 7% a moins de 30 ans. Cette faible proportion de jeunes est préoccupante étant donné que la population totale de la localité est plutôt jeune⁶. Ce sont tous des personnes majeures en quête d'une autonomie financière. Ces personnes ne sont plus dépendantes et veulent se réaliser elles-mêmes. La production de cacao est un moyen pour atteindre cet objectif. Face au manque d'autres opportunités financières, les jeunes et les adultes se tournent de plus en plus vers la terre pour avoir des sources de revenus. Ils exercent une pression sur le foncier qui se matérialise par les risques de pénétration dans les forêts classées de la zone d'intervention d'ECAKOOG.

Graphique 4 : Répartition des producteurs par tranche d'âge



Source : Enquête, Mars 2023

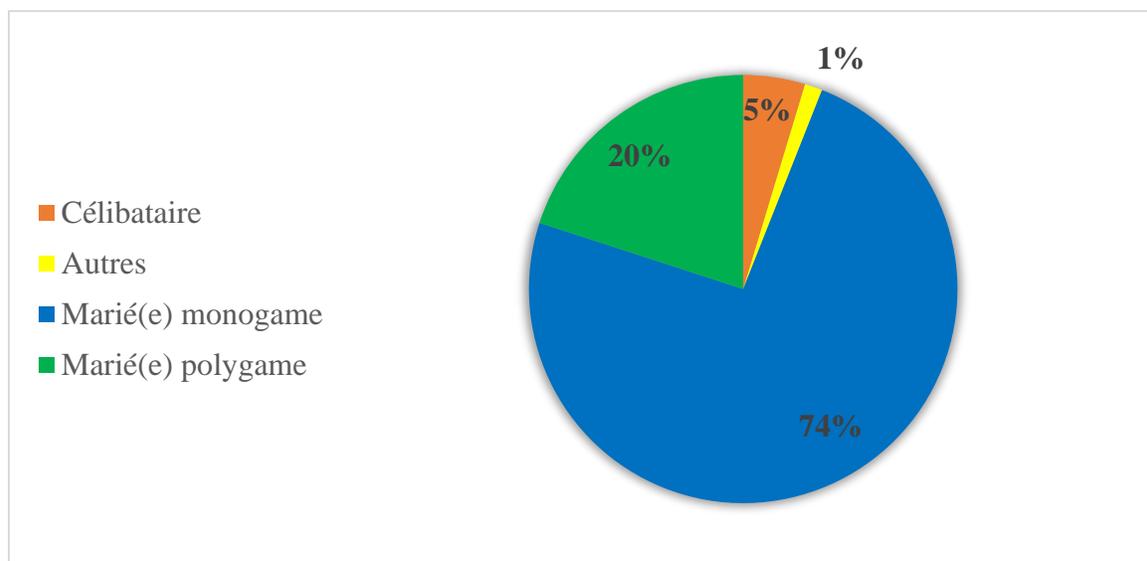
4.2.4. Statut matrimonial des producteurs et nombre d'enfants à la charge

Au niveau de la situation matrimoniale, 94 producteurs sur 100 sont mariés dont 78 % de mariés monogames et les autres mariés avec un régime polygame. Les célibataires quant à eux ne représentent que 5% des producteurs. Le mariage rime avec la responsabilité et la prise en charge. Comme le montre le tableau de prise en charge des enfants, tous les producteurs, ont au moins un enfant à

⁶ Selon le RGPH 2021 76% de la population du département de Lakota a moins de 35 ans.

charge. Il y a plus de la moitié des producteurs proches des zones tampons qui ont en moyenne 5 enfants sous leur responsabilité. La pris en charge des enfants est financièrement exigeante. La capacité des parents à s'occuper de leurs familles est un enjeu social et de dignité. Les producteurs dans ce contexte mettent en place toutes les stratégies pour satisfaire aux besoins de leurs familles. Plus la famille s'agrandit et à des demandes conséquentes, plus le chef de familles doit mobiliser les ressources conséquentes pour son existence. L'élargissement des plantations devient une solution pour les producteurs qui n'ont pas d'autres sources de revenus. Le manque de diversification des sources de revenus conduit à cultiver les zones tampons. Les producteurs menacent donc la survie des aires protégées pour pouvoir faire vivre leurs familles.

Graphique 5: Situation matrimoniale des producteurs



Source : Enquête, Mars 2023

Tableau 6 : Nombre d'enfants à la charge des producteurs

Personne à charge	Statut des producteurs		Total
	Proches des aires protégées	Autres Producteurs	
Moins de 5	13	124	137
5 et plus	2	11	13
Total	15	135	150

Source : Enquête, Mars 2023

4.2.5. Répartition des producteurs par nationalité

La plupart des producteurs dans la région est ivoirienne. Cependant, environ 50% des producteurs situés près des aires protégées sont originaires du Burkina Faso. Parmi les producteurs ivoiriens, les ethnies Baoulé, Koulango et Sénoufo représentent ensemble plus de 70% des producteurs avec un total de 76 producteurs au total sur les producteurs 108. Les Koulango restent tout de même l'ethnie la plus représentée avec au total 30 producteurs.

La présence d'autres catégories ethniques dans cette zone cacaoyère s'explique par la recherche du mieux-être. Cette migration interne répond à un enjeu économique. Et le cacao en tant que culture de rente est perçu comme un moyen de satisfaction des besoins existentiels. Les ivoiriens de la zone nord et centre ont tendance à migrer au sud pour capter les terres propices à la culture du cacao. Et la région du Loh-Djiboua est reconnue comme un creuset agricole en général et cacaoyer en particulier. Les autochtones Dida sont sous-représentés dans la pratique cacaoyère. Quoiqu'à la différence des Bakoué de Meagui qui sont quasi absent (étude ECAM), on retrouve au moins ici des autochtones.

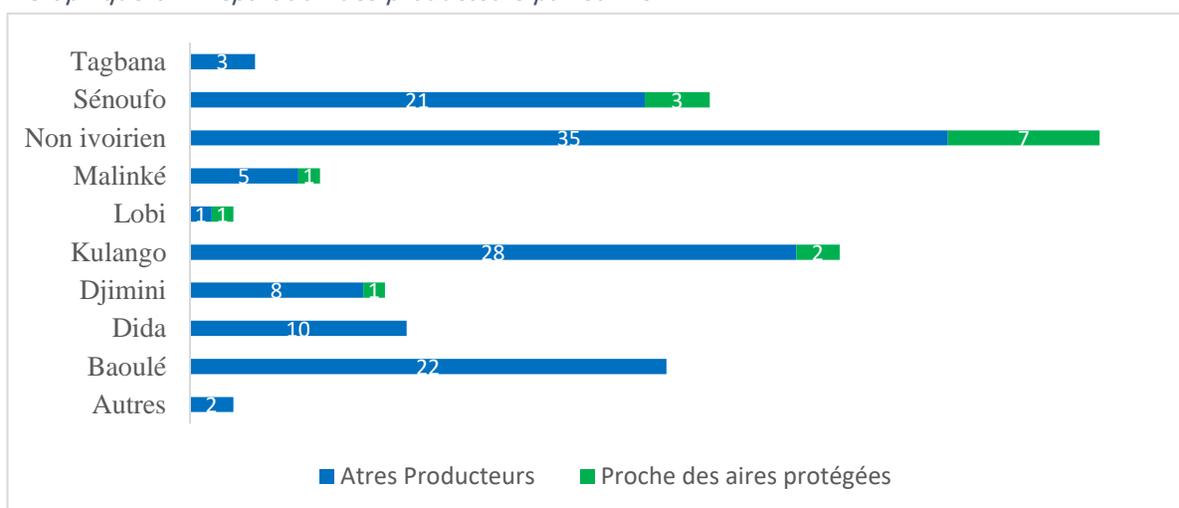
La forte présence des burkinabè parmi les producteurs non nationaux proche des aires tampons des forêts classées s'explique du fait qu'ils ont toujours constitué la main d'œuvre pour l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Et la qualité foncière de la zone de Lakota entraîne une migration importante de cette nationalité dans la région.

Tableau 7 : Nationalité des producteurs

NATIONALITE	Statut des producteurs		Total
	Proches des aires protégées	Autres Producteurs	
Béninois	0	1	1
Burkinabé	7	32	39
Ivoirien	8	100	108
Malien	0	2	2
Total	15	135	150

Source : Enquête, Mars 2023

Graphique 6 : Répartition des producteurs par ethnie



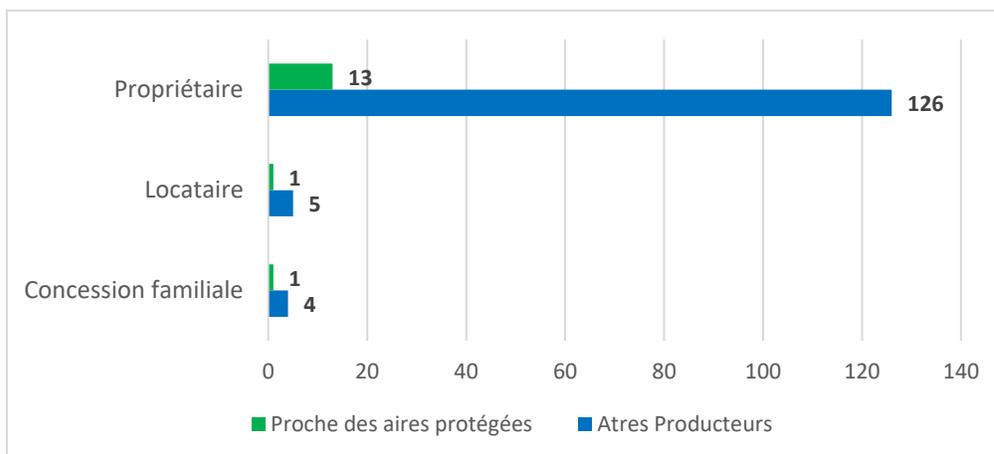
Source : Enquête, Mars 2023

4.3. Caractérisation des activités agricoles

4.3.1. Statut d'occupation des parcelles et possession de titre foncier

La majeure partie des producteurs est propriétaire de sa parcelle. 13 sur 15 soit environ 87% chez les producteurs proches des aires protégées et 90% chez les autres producteurs. Moins de 1% des producteurs proches des aires protégées et 4% des autres producteurs ont des parcelles occupées provisoirement. On a donc une appartenance des terres globale aux producteurs eux-mêmes car les autres ont des parcelles familiales. Le fait d'être propriétaire des terres aux alentours des forêts classées favorise un risque d'extension des plantations vers les zones tampons. Parmi, ceux qui sont détentrices des terres, il y a des non-ivoiriens, alors que la loi ivoirienne leur interdit le titre de propriété foncière. Le contournement de la loi d'occupation des terres explique la facilité pour les producteurs non ivoiriens à étendre leurs plantations vers les zones tampons des aires protégées.

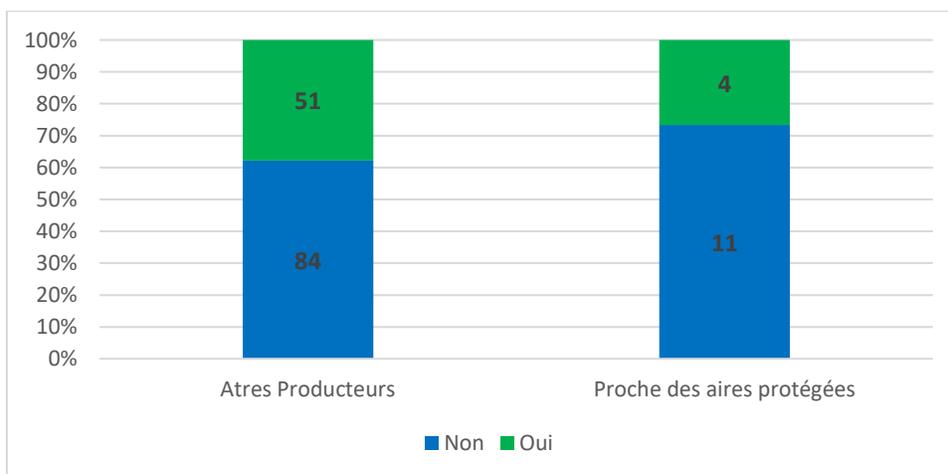
Graphique 7 : Statut d'occupation des parcelles



Source : Enquête, Mars 2023

Selon le graphique 7, plus de 70% des producteurs proches des aires protégées ne disposent pas d'un titre foncier pendant que chez les autres producteurs ce chiffre s'élève à environ 60%. Cet état de fait est une autre raison qui éclaire sur la violation des espaces tampons des forêts classées. Le titre foncier est une preuve du rapport légal à la terre. Mais, les producteurs, membres de la coopérative ECAKOOG ne sont pas sensibilisés, ni sanctionnés pour la violation de cette disposition légale sur le foncier.

Graphique 8 : Producteurs disposant de titre foncier



Source : Enquête, Mars 2023

4.3.2. Identification des pratiques culturelles

La cacaoculture est l'activité agricole prépondérante dans les aires tampons des forêts classées situées dans la zone d'intervention d'ECAKOOG. Les cultures vivrières comme la banane plantain, l'igname, le taro, le manioc sont produits

par les planteurs comme une activité secondaire. Elle sert le plus souvent à l'auto-consommation. Mais le surplus est commercialisé.

❖ **Productions des plantations de cacao**

D'un point de vue général les tendances sont à la hausse en termes de production agricole entre 2020 et 2023. Les productions ont considérablement augmenté pour les groupes [1-4[et [4-7[, passant respectivement de 3,29 à 3,80 et 4,96, et de 2,24 à 2,62 et 2,96 tonnes. Dans le même temps les parcelles ayant une superficie supérieure à 7 hectares ont connu une légère augmentation. Aussi il est important de remarquer ici que les plus grandes parcelles sont celles ayant la plus faible production.

L'augmentation du rendement agricole au fil des années est un bon indicateur de performance agricole qui pourrait prévenir les risques d'infiltration d'autres producteurs dans les espaces tampons des aires protégées. Mais, l'on note qu'il n'en est rien ! Les producteurs sont instamment à la recherche d'opportunités agricoles pour maximiser le revenu. Cet intérêt pousse les producteurs à accroître leurs surfaces de terres cultivables. La culture extensive plutôt qu'intensive - par l'usage de produits phytosanitaires et engrais bio – menace la préservation des zones tampons. Les producteurs sont à la recherche d'autres terres plus riches pour renouveler leurs plantations.

Tableau 8: Production (tonnes) cacaoyère en 3 ans

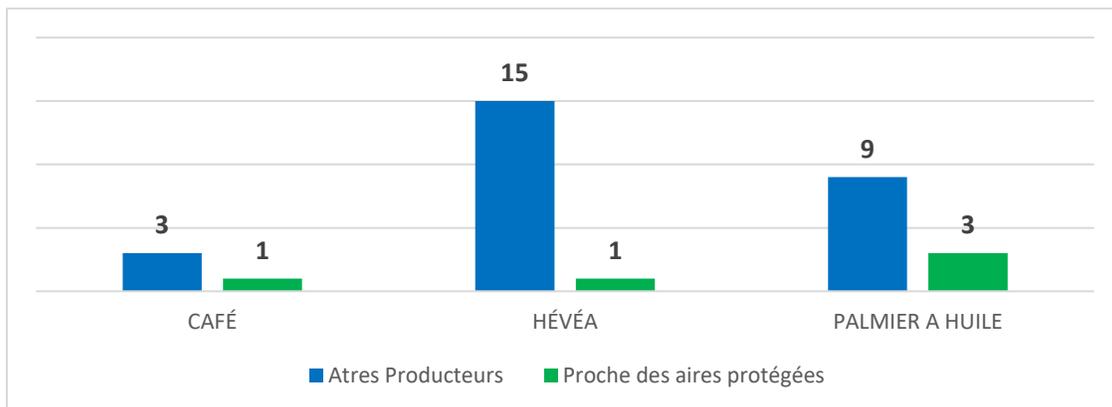
Superficie (ha)	2020	2021	2022
[1-4[3,29	3,80	4,96
[4-7[2,24	2,62	2,96
[7-10[0,40	0,40	0,50
10 et plus	0,19	0,19	0,22

Source : Enquête, Mars 2023

❖ **Autres pratiques culturales**

En plus du cacao, les producteurs ont diversifié leur production en ajoutant du café, de l'hévéa et du palmier à huile à côté du cacao. Mais il est clair que la culture de l'hévéa est particulièrement répandue.

Graphique 9 : Autres pratiques culturelles des producteurs



Source : Enquête, Mars 2023

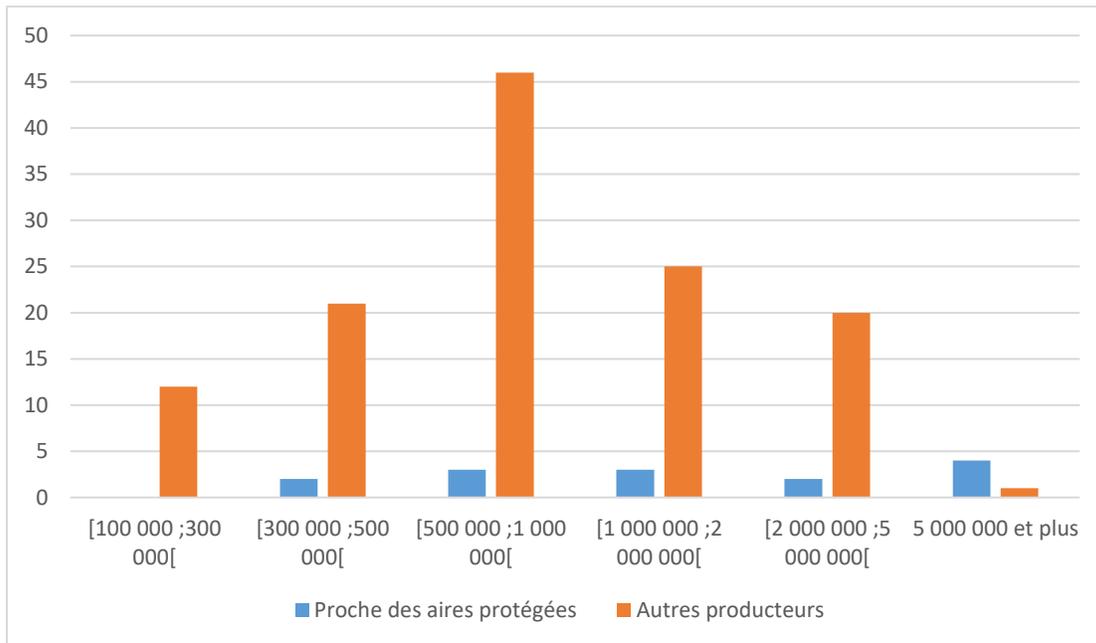
4.3.3. Revenus des producteurs

25% des producteurs proches des aires protégées ont un revenu annuel inférieur à 796 000 Francs CFA, pendant que pour les autres producteurs ce chiffre s'élève à 400 000 Francs CFA. La médiane annuelle s'élève respectivement à 1 022 225 Francs CFA et 660 000 Francs CFA pour les producteurs proches des aires protégées et les autres producteurs. 75% des producteurs proches des aires protégées ont un revenu annuel supérieur à 3 875 000 CFA, pendant que pour les autres producteurs ce chiffre s'élève à 1 350 000 Francs CFA.

Ce revenu annuel est relativement bas et se retrouve légèrement au-dessus du seuil de pauvreté de la Côte d'Ivoire qui en 2015 était 269 075 Francs CFA et à 345 520 Francs CFA en 2018. Cela constitue un risque au vu de l'inflation croissante et constante (ndlr : le taux actuel est de : 5,1 %).

Le rendement moyen est un indicateur de risque de pénétration dans les zones tampons. Il a été mentionné plus haut que ces producteurs sont en majorité mariés et ont des enfants à la charge. Ils sont contraints de mobiliser des ressources économiques conséquentes pour s'occuper de leurs familles. Et la maximisation du rendement agricole à travers l'accroissement de la surface culturale agit positivement sur le revenu des producteurs. La cherté de la vie oblige les producteurs à rechercher des revenus complémentaires par les tentatives d'extension de leurs plantations.

Graphique 10: Revenu des producteurs



Source : Enquête, Mars 2023

4.3.4. Mode de vente de la production cacaoyère

Les producteurs proches des aires vendent leurs productions exclusivement aux coopératives et aux pisteurs. Les producteurs de cette même catégorie des sections de Douceba et de Neko vendent exclusivement leur production aux coopératives. La possibilité pour les producteurs dans les zones tampons des aires protégées de pouvoir vendre leur cacao soit aux pisteurs ou à d'autres coopératives est une situation qui peut favoriser l'infiltration d'autres producteurs dans les zones tampons. La faible coopération entre les coopératives et la présence des pisteurs facilitent la progression des menaces sur les forêts classées. Tant que ces producteurs ont des niches de vente de leurs productions en dehors de leur coopérative d'appartenance, ils ne se sentiront pas inquiets en cas d'extension de leurs plantations parce qu'ils auront des acheteurs même si leur coopérative refuserait d'acheter leurs productions.

Tableau 9 : Mode de vente des productions

Principal Acquéreur	Catégorie de producteurs		Total général
	Proches des aires protégées	Autres Producteurs	
Pisteur	3	8	11
Société coopérative	12	125	137
Autre	0	2	2
Total général	15	135	150

Source : Enquête, Mars 2023

Tableau 10 : Mode de vente des productions par section des producteurs exclus

Statut du producteur	SECTION	Principal Acquéreur		Total général
		Pisteur	Société coopérative	
Proche des aires protégées	DOUCEBA	0	1	1
	GNAWAHUE	1	8	9
	GOBERI	1	2	3
	NEKO	0	1	1
	GODELILIE	1	0	1
	Total général	3	12	15

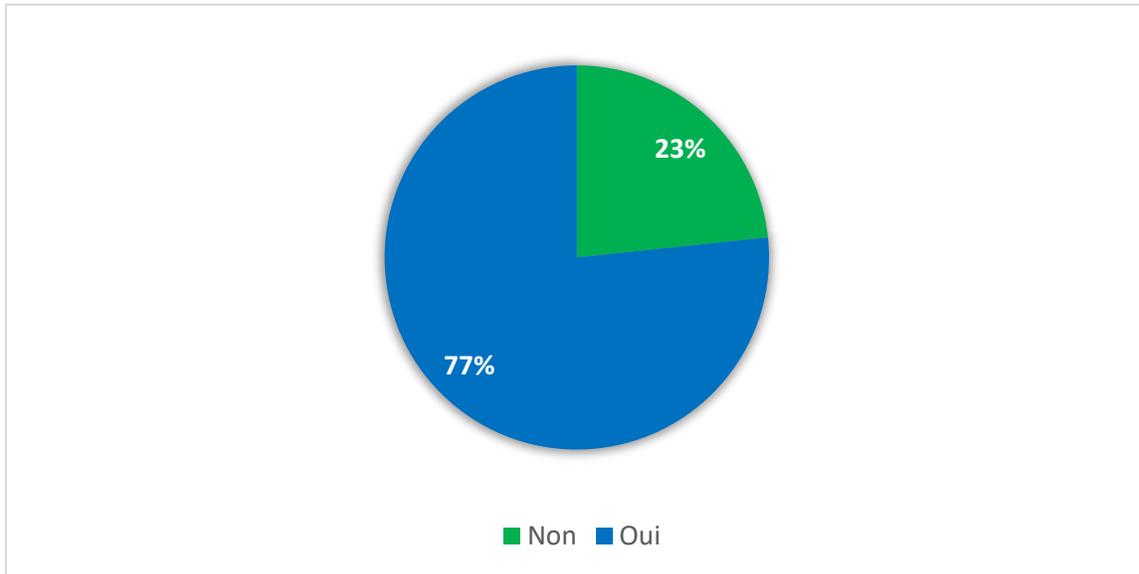
Source : Enquête, Mars 2023

4.3.5. Extension des parcelles culturelles

❖ Satisfaction de la parcelle cultivée

Trois producteurs sur quatre sont satisfaits de leurs parcelles actuelles. Bien que satisfait, 63% seront intéressés s'ils avaient l'opportunité d'avoir des terres ailleurs.

Graphiques 11 : Niveau de satisfaction de la parcelle cultivée

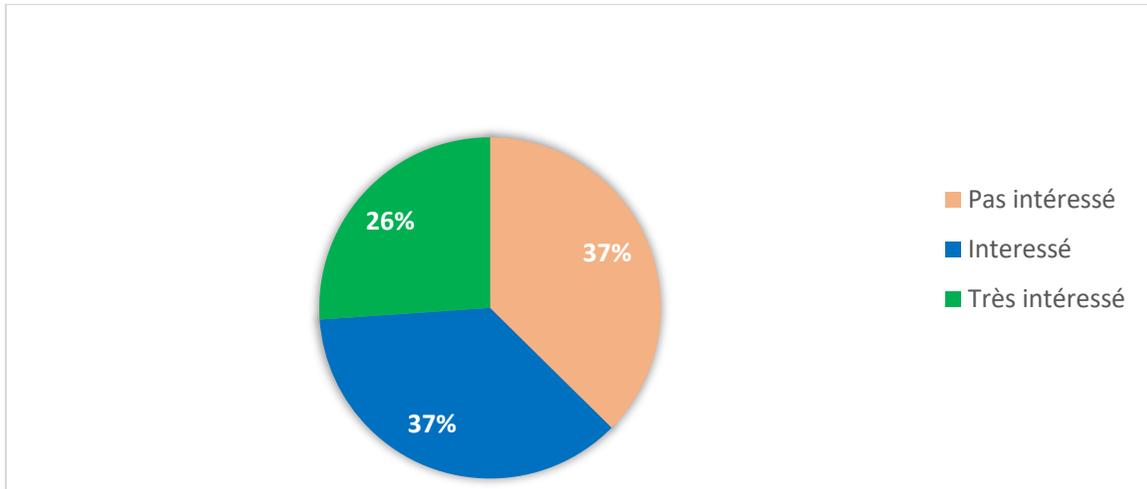


Source : Enquête, Mars 2023

Le niveau de satisfaction des terres cultivées est différentiel chez les producteurs. Cette différenciation s'explique par le niveau de rendement de la production agricole. Plus la production est importante, plus la satisfaction est positive. Et moins est la production, moins est la satisfaction. Il y a par conséquent une co-variation du niveau de rendement agricole avec le niveau de satisfaction par rapport à la parcelle cultivée. On observe que sur le graphique 13, il y a 23% des producteurs qui sont satisfaits du rendement de leur terre contre 77% qui ne sont pas satisfaits. Les producteurs insatisfaits sont supérieurs (avec une différence de 55%) des producteurs satisfaits. Ce constat est un indicateur de risque de recherche de nouvelles parcelles agricoles dans les zones tampons des aires forestières.

❖ Intérêt pour de nouvelles terres cultivables

Graphique 12 : Intérêt pour de nouvelles parcelles cultivables

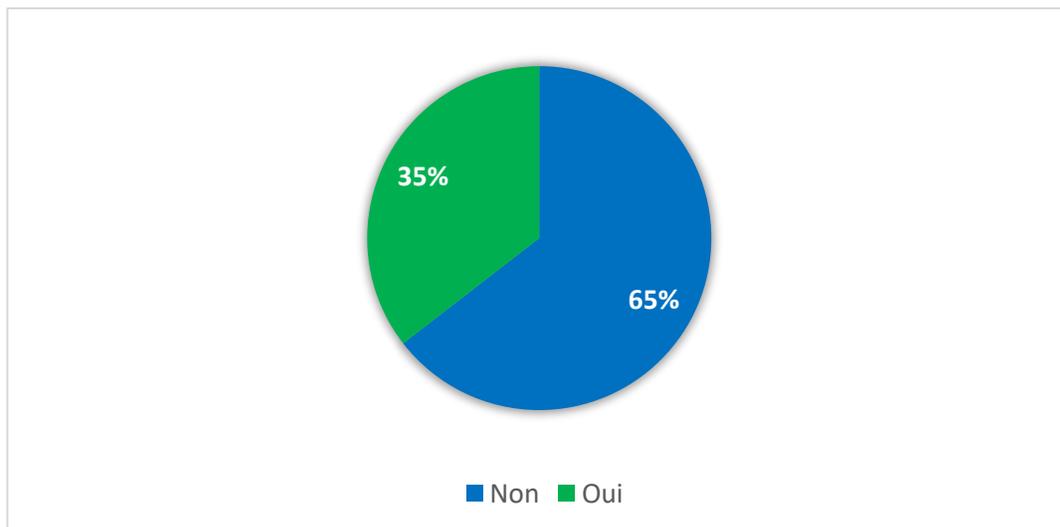


Source : Enquête, Mars 2023

Parmi les producteurs, il y a (37%) qui ne sont pas intéressés par de nouvelles terres, 37% encore sont intéressés et 26% qui sont très intéressés. Au total 63% de cette catégorie de producteurs sont attirés par de nouvelles terres agricoles. Cette envie accroît le risque d'infiltrer les zones tampons des forêts classées.

❖ Recherche de parcelles cultivables

Graphique 13 : Recherche de nouvelles terres cultivables



Source : Enquête, Mars 2023

Le graphique 13 a démontré que 77% des producteurs ne sont pas satisfaits de leurs parcelles actuellement cultivées. On devrait s'attendre qu'ils recherchent de nouvelles parcelles pour accroître leur rendement dans une logique de culture extensive. Paradoxalement, 65% d'entre eux comme l'indique le graphique ci-dessus ne sont pas intéressés par la quête de nouvelles terres cultivables. Cette inaction est non sans raison. En effet, le refus de recherche de nouvelles terres s'explique par les raisons suivantes :

- Raréfaction de terres cultivables ;
- Manque de ressources financières pour la mise en valeur de nouvelles terres ;
- Risque de conflits fonciers lié à la quête massive de nouvelles terres par les producteurs ;
- Manque de forces physiques pour la mise en valeur des terres (producteurs âgés).

4.3.6. Ressources naturelles de la zone tampon

Le paysage naturel de la zone d'intervention d'ECAKOOG et des zones tampons se composent des forêts classées de la Davo, de Sangoué, de Nizoro, de Niouniourou et la Do.

Concernant la végétation, selon la SODEFOR, il existe des essences forestières telles que le fromager, le frake, l'iroko, le tiama, etc. En plus de ces essences naturelles, on observe par endroits un paysage agroforestier avec association plants de cacao et arbres utiles. Les arbres les plus importants dans le paysage agroforestier sont : le Fraké, le Framiré, l'Apki, les Petits colas, le Tiama, l'Ako, etc.

Les principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale de la zone d'intervention d'ECAKOOG sont les champignons comestibles, quelques plantes médicinales, les écorces d'arbres.

Les PFNL d'origine animale sont l'escargot, la viande de brousse (rat, perdrix, mangouste, aulacode, Céphalophe) etc.

Pour les animaux, le diagnostic a évoqué la présence encore de rongeurs (aulacodes, rats et atherures) et quelques bovidés (Céphalophes, Guib harnaché, etc). Au niveau des carnivores, on dénote aussi des civettes et des genettes.

4.4. Représentations des aires protégées chez les producteurs

Les producteurs de la coopérative sont informés sur l'existence des aires protégées dans la zone d'intervention d'ECAKOOG, à savoir la Davo, Sanooué, Nizoro et Niouniourou. Les campagnes d'information et de sensibilisation des

autorités politiques, administratives, des OSC et même de la coopérative ont contribué à faire connaître ces forêts classées comme des ressources protégées.

Les producteurs considèrent les forêts classées comme un outil de promotion de la biodiversité et de l'environnement naturel. Elles sont perçues en tant que biens communautaires qui procurent les moyens de subsistance. C'est aussi pour eux un bien d'usage dont ils ont le droit d'exploiter afin de nourrir leurs familles. Le moyen par lequel ils produisent les ressources économiques et parviennent à exister socialement.

Ils se considèrent légitimes à exploiter et explorer les ressources foncières des forêts classées à cause de l'amenuisement ou de l'indisponibilité d'autres terres agricoles.

4.5. Politique de gestion/sauvegarde des zones tampons des aires protégées

La préservation des aires protégées procède de la prise en charge des zones tampons, qui sont un espace interstitiel maintenu pour assurer une fonction d'interception. La protection de la proximité des forêts classées concernées nécessite deux principales parties prenantes, que sont les représentants de l'Etat et la coopérative ECAKOOG.

Au niveau de l'Etat, il s'agit de la SODEFOR et des eaux et forêts. Les agents de la SODEFOR ont en charge la surveillance de ces forêts classées, y compris les zones tampons et la sensibilisation au reboisement et à l'agroforesterie. Et ceux des eaux et forêts ont pour fonction de contrôler l'exploitation et la circulation des produits forestiers, sensibiliser sur les dispositions réglementaires des producteurs vis-à-vis des forêts classées et inciter les producteurs à la pratique de l'agroforesterie.

La coopérative ECAKOOG intervient également dans la préservation des zones tampons. Son rôle est d'identifier parmi ces membres, ceux qui ont des plantations situées à proximité des aires protégées. Elle procède aussi à la sensibilisation de ces derniers, afin qu'ils n'étendent pas leurs champs davantage dans les forêts classées.

4.6. Les causes liées à l'infiltration des producteurs dans les zones tampons des aires protégées

Les facteurs qui expliquent l'infiltration des forêts classées en général de la zone de Lakota-Divo et l'extension des plantations vers les zones tampons en particulier sont divers. Ce sont :

- L'installation tolérée des hommes dans les forêts classées de Côte d'Ivoire : il existe de nombreux campements et villages aux alentours des forêts classées ivoiriennes comme celles dans la zone d'intervention d'ECAKOOG. Cela implique comme conséquence la création de plantations formellement interdites dans ces forêts classées. La pratique de ces activités formellement interdites dans les forêts classées est un élément d'une possibilité d'accès pour tous.
- Les activités de gestion ponctuelle et irrégulière exposent les forêts classées à l'occupation des populations. Cela facilite l'extension des plantations vers les zones tampons ;
- De faibles rapports avec les services de la SODEFOR et des eaux et forêts ;
- Des avantages disproportionnés aux sanctions : Les populations infiltrant les forêts classées sont conscientes des risques encourus. Cependant, une analyse des sanctions en cas de délit d'exploitation, basée couramment sur les transactions financières, la relaxe, la prison avec sursis ou la prison avec une peine dérisoire abrogent pour ces populations toute la réglementation en vigueur. Il résulte simplement que la répression des délits forestiers est largement aux bénéfices des producteurs délictueux.
- La prédominance de la culture extensive : la technique culturale extensive est « consommatrice » de terre. Pour accroître leur production agricole, les producteurs privilégient l'élargissement de leur plantation. Une situation qui ne peut que nuire à la résistance des zones tampons.
- La faible connaissance des lois forestières par des catégories de producteurs.

5. MESURES DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION D'ECAKOOG

5.1. Les actions de la coopérative ECAKOOG

La coopérative ECAKOOG participe à la lutte contre l'infiltration des planteurs dans les zones tampons des forêts classées de sa zone d'intervention. Elle mène diverses actions dans ce sens, il s'agit de :

- Des actions de sensibilisation des producteurs sur les rôles des forêts classées ;
- L'incitation aux bonnes pratiques agricoles pour améliorer la productivité des plantations existantes et ne pas être tenter à les étendre dans les forêts classées
- L'octroi d'arbres ombragés aux producteurs pour l'agro-foresterie ;

Des formations des producteurs en collaboration avec les partenaires techniques comme la SODEFOR sur les types de pépinières à utiliser par exemple.

5.2. Recommandations pour prévenir l'intrusion des zones tampons des forêts classées

La non infiltration des zones tampons passe par la mise en place d'un cadre stratégique de gestion qui mobilise tous les partenaires concernés par la sauvegarde de ces forêts classées. Le tableau 11 ci-après décrit les parties prenantes et les actions qui leur incombent pour une durabilité des forêts classées.

Tableau 11 : Rôles des parties prenantes pour la sauvegarde des zones tampons des forêts classées situées à proximité des plantations des producteurs d'ECAKOOG

Partenaires	Axes d'intérêt spécifique	Axes d'intérêt commun
Les coopératives de Lakota	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les producteurs sur l'importance des forêts classées ; ○ Favoriser la culture intensive par l'octroi d'intrants aux producteurs ; ○ Récompenser les producteurs respectueux des limites de la zone tampons ; ○ Faciliter par les AGR des revenus complémentaires aux producteurs ; ○ S'auto-former sur le cadre réglementaire de la forêt ; ○ Adopter une attitude d'équité dans les exclusions des producteurs proches des aires protégées ; ○ Intégrer à la coopérative les producteurs situés à une distance suffisamment sécurisée, c'est-à-dire entre 3 et 5 km de la zone tampon ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un plan d'action local de protection des aires protégées de la sous-préfecture ; ○ Opter pour des activités associant toutes les parties prenantes ; ○ Organiser des séances de renforcement de capacités sur les aires protégées ; ○ Appliquer les sanctions en cas de non-respect des dispositions légales de préservation des forêts classées ; ○ Mettre en place un comité citoyen de sauvegarde des aires protégées ; ○ Mobiliser des financements pour la sauvegarde des aires protégées ; ○ Sensibiliser les producteurs situés à 1 km de la zone tampon à ne pas étendre leurs plantations vers la zone tampon

Les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter des pratiques culturales durables telles que la préservation des forêts classées, l'agroforesterie, etc. ○ Respecter les limites de la forêt classée ; ○ Investir dans des AGR en complément aux activités cacaoyères 	
SODEFOR et eaux et forêts	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mener avec les producteurs des activités de sensibilisation des producteurs sur l'utilité des forêts classées ; ○ Renforcer les connaissances des producteurs sur le code forestier ; ○ Encadrer les producteurs à l'adoption de l'agroforesterie ; ○ Délimiter clairement par des plants de tecks ou une route la frontière infranchissable de la zone tampon (formaliser les limites de la zone tampon) et informer toutes les parties prenantes ; ○ Renforcer les contrôles et la surveillance des aires protégées 	
Les communautés : Chefs coutumiers, Chefs religieux, Femmes et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les producteurs sur l'importance des forêts classées ; ○ Refuser l'octroi de parcelles dans les zones 	

	tampon de la forêt classée ; o Dénoncer les cas d'infiltration ou d'extension illégale	
--	---	--

Source : Enquête, Mars 2023

6. ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES : UNE MESURE DE GESTION ET DE PRESERVATION DES ZONES TAMPONS FORESTIERES DE LAKOTA-DIVO

6.1. Fondement de l'engagement des producteurs dans les zones tampons forestières

Toutes les parties prenantes impliquées dans la sauvegarde des forêts classées sont unanimes du fait que la responsabilisation des producteurs est une stratégie pertinente pour atteindre cet objectif. La participation active des producteurs en général d'ECAKKOG et ceux proches des aires protégées méritent d'être initiée en vue de mieux coordonner les actions préventives des espaces tampons forestiers.

Cette participation repose sur une logique formelle matérialisée par l'acte d'engagement individuel⁷ des producteurs proches des aires protégées. Contrairement par exemple à la coopérative ECAM de Méagui qui a exclu cette catégorie de producteurs, et dont la fiche d'engagement devient un moyen de réintégration de la coopérative par la condition de ne pas étendre les champs vers les aires protégées ; à ECAKKOG il ne s'agit pas de réintégrer des producteurs exclus- d'ailleurs elle n'exclue personne !- mais plutôt d'engager leur sens éthique et moral à travers les fiches d'engagement qu'ils décident librement de signer.

Le fondement de l'engagement individuel repose sur l'identification des besoins qui pourraient favoriser le bon rendement agricole des producteurs des plantations actuelles sans étendre celles-ci vers les aires protégées. Il contribue à mener un travail de proximité de sorte à mettre en exergue la particularité et les difficultés de chaque producteur. C'est par conséquent, un moyen de prise en charge structurelle des producteurs proches des aires protégées en vue de trouver une solution pertinente à leurs attentes d'une part et d'autre passer « casser » toutes velléités d'infiltration des aires protégées.

A travers la fiche d'engagement individuel, c'est un travail collaboratif entre la coopérative et ses producteurs dans la recherche de solutions commune pouvant contribuer à la sauvegarde de bien commun qu'est les aires protégées. Cela

⁷ Les fiches d'engagement seront jointes à l'annexe du document

montre aussi la considération partenariale de la coopérative pour ses producteurs, qui quoique dans les zones tampons ne sont pas blâmés, ni rejetés, mais associés au processus de recherche de solutions durables.

6.2. Présentations et analyses des engagements pris par les producteurs proches des aires protégées dans la zone d'intervention d'ECAKOOG

Les enquêtes de terrain et l'atelier d'élaboration du plan d'action ont permis d'identifier les facteurs qui peuvent contribuer à la préservation des zones tampons des forêts classées du département de Lakota. Autrement dit les engagements des producteurs mettent en avant les appuis divers qui contribueraient à éviter l'extension des plantations vers les zones tampons forestières. Il s'agit des activités identifiées par les planteurs aussi bien proches des zones tampons qu'en dehors⁸ de sorte à constituer des moyens de maximisation de leurs revenus agricoles. En effet, le constat est que les producteurs étendent leurs champs dans les forêts classées dans le but d'avoir plus de production et donc plus de revenus financiers. L'augmentation de leurs sources de revenus permettrait d'éviter l'infiltration des zones tampons des forêts classées du département de Lakota.

Ces moyens d'augmentation des revenus sont deux (2) caractéristiques en lien avec le domaine agricole : Les activités techniques relatives aux plantations actuelles et les activités de formations agricoles.

- Les activités techniques : elles sont portées sur les plantations actuelles des producteurs. Il s'agit d'identifier les problèmes que rencontrent ces producteurs et qui freinent l'optimisation du rendement agricole. Il s'agit des problèmes tels que le manque de produits phyto sanitaires ou intrants, le remplacement des plants de cacaoyers, les maladies qui attaquent les plants comme celle de swollen shoot, etc.)
- Les activités de formation et de renforcement des capacités : elles portent sur la sensibilisation des producteurs à participer activement aux ateliers de formations de la coopérative, l'éducation des producteurs aux Bonnes Pratiques Agricoles, la formation sur les Bonnes Pratiques Environnementales (BPE), la formation sur les lois qui encadrent l'exploitation des forêts, les procédures de certification, l'acquisition de compétences de prise en charge des plantations, etc.

⁸ Nous avons porté aussi notre intérêt sur les producteurs hors des zones tampons parce qu'ils peuvent rencontrer les mêmes difficultés que ceux proches des zones tampons. Lesquelles difficultés peuvent plus tard les conduire à infiltrer les zones tampons. En les interrogeant, nous sommes dans une logique anticipatrice et préventive des risques d'infiltrations des zones tampons.

Ces différents axes d'activités constitueront la toile de fond du processus de préservation des zones tampons des forêts classées de la zone d'intervention d'ECAKOOG.

6.3. Plan d'action des producteurs proches des aires protégées

Activités	Indicateurs	2023 ⁹		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
Appuis techniques en vue de l'amélioration de la productivité																	
Approvisionnement en intrants (produits de traitement des champs, produits phyto sanitaire, engrais bios)	Types d'intrants et quantités ¹⁰	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	ECAKOOG et ses partenaires techniques	
Amélioration de la qualité des sols	Analyse de la qualité des sols agricoles		x	x				x	x			x	x		60%	Structures spécialisées	
Arrachage des plants atteints par la maladie Swollen shoot	Nombre d'ha		x		x			x			x		x		100%	ECAKOOG, FAITRAIDE, ANADER	
Lutte contre le jaunissement des feuillages des plants de cacao	Nombre à l'ha		x		x			x			x		x		100%	ECAKOOG, FAITRAIDE, ANADER	
Lutte contre le séchage des plants de cacao dû à des attaques d'insectes	Nombre à l'ha		x		x			x			x		x		100%	ECAKOOG, FAITRAIDE, ANADER	
Lutte contre le brûlage / séchage / jaunissement des	Nombre à l'ha		x		x			x			x		x		100%	ECAKOOG, FAITRAIDE,	

⁹ Année divisée en 4 trimestres

¹⁰ A déterminer en fonction des besoins, notamment les intrants bios (à lister avec les producteurs présents)

Activités	Indicateurs	2023 ⁹		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
bourgeons																ANADER	
Prevention des effets des inondations pluviiales sur la productivité agricole	Nombre à l'ha		x		x		x		x		x		x		100%	ECAKOOG, FAITRAIDE, ANADER	
Replantation / vieillissement des plants	Nombre d'ha (équivalent au nombre ci-avant)		x				x				x				60%	Les producteurs, ANADER, ECAKOOG	
Redynamisation des comités d'entraides mis en place (arrachage des mauvaises herbes, écabossage, ect.)	Rendement de la plantation		x		x		x		X		x		x		70%	ECAKOOG	
Lutte contre le problème d'ombrage / tailler les plantations	Entretien des plantations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	Applicateurs ECAKOOG	
Lutte contre les animaux rongeurs des fèves abritant sur les arbres plantés dans le cadre de l'agrofesterie	Entretien des plantations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	Applicateurs ECAKOOG	
Renforcement des capacités																	
Initiation de cadre réflexion entre producteurs et responsables d'ECAKOOG sur la réorganisation de la	Nombre de producteurs présents aux rencontres (mobilisation des	x			x				x						100%	ECAKOOG, cabinets spécialisés en mobilisation des parties	Les producteurs se refusent / sont réticents à participer aux ateliers de formations, réunions et autres rencontres

Activités	Indicateurs	2023 ⁹		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
stratégie de collaboration entre les responsables de la coopérative (administration, délégués locaux, ADG, ect.) et les producteurs	producteurs)															prenantes	initiés par la coopérative, même quand ils sont informés. Les producteurs décrivent les dysfonctionnements administratifs (certains ne connaissent pas leurs délégués)
Formation aux BPA (usage des engrais bios, techniques d'arrachage des mauvaises herbes, ect.)	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	RESPONSABLE ECAKOOG, ANADER et AVSF	Adresser une requête aux partenaires exportateurs
Formation sur les Bonnes Pratiques Environnementales (BPE)	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	RESPONSABLE ECAKOOG, ANADER et AVSF	
Formation sur les Bonnes Pratiques Sociales (BPS) : lutte contre le travail des enfants	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	RESPONSABLE ECAKOOG, ANADER et AVSF	
Formation sur le recours aux applicateurs et à la coopérative dans le choix des produits phytosanitaires	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	RESPONSABLE ECAKOOG, ANADER et AVSF	Les producteurs pointent du doigt la lenteur dans l'acquisition des produits phytosanitaires auprès de la coopérative

Activités	Indicateurs	2023 ⁹		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
Formation sur le code forestier	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	SODEFOR et eaux et forêts	
Formation sur l'agroforesterie et modalités d'usage des arbres plantés	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	SODEFOR	
Formation sur les types d'engrais et de produits phyto adéquats (produits bios)	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	RESPONSABLE ECAKOOG, ANADER et AVSF	
Formation sur les manières de tailler les champs (techniques d'émondements)	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAKOOG et ses partenaires	
Formation sur la prévention de la maladie de swollen shoot	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAKOOG et ses partenaires	
Formation sur la reconnaissance de la maladie de swollen shoot	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAKOOG et ses partenaires	
Formation sur les plants de pépinières	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAKOOG et ses partenaires	
Formation sur la	Nombre de sessions, nombre de			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAKOOG et ses	

Activités	Indicateurs	2023 ⁹		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs à proximité de la zone tampon %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
replantation	participants															partenaires	
Formation sur les textes fonciers et forestiers	Nombre de sessions, nombre de participants			x				x					x		100%	Ministère de l'agriculture	
Les champs écoles (pomper un champ, tailler le champ, séchage de cacao)	Nombre de sessions, nombre de participants		x		x		x		x		x		x		100%	ECAKOOG	

CONCLUSION

Cette étude sur le diagnostic participatif des producteurs à la gestion des zones tampons des forêts classées dans la zone d'intervention d'ECAKOOG a porté sur des points essentiels, à savoir :

- La présentation de la coopérative ECAKOOG ;
- La description des forêts classées de la zone ;
- Le rapport entre les producteurs et ces forêts classées ;
- Les méthodes de préservation des zones tampons ;
- La recherche de solution alternative pour renforcer la protection des zones tampons ;
- L'engagement des producteurs proches des aires protégées dans la préservation des zones tampons.

L'intérêt de l'étude à travers ces différents points est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative ECAKOOG dans les forêts classées situées dans l'espace d'intervention de la coopérative ECAKOOG

Il ressort de l'étude que les producteurs proches des aires protégées connaissent l'importance de celles-ci en général et des forêts classées de la Davo, Sangoué, Nizoro et Niouniourou en particulier. Mais cela ne les empêche pas d'y étendre leurs plantations. Ce paradoxe est lié à la recherche de l'accroissement des revenus dû à la cherté de la vie, la faiblesse des politiques de sensibilisation des producteurs, le déficit de collaboration entre les entités locales (coopératives, communautés, autorités administratives, etc.).

Le constat majeur est la propension des producteurs à étendre leurs plantations vers ces forêts classées. C'est pourquoi, la recommandation clé est d'intensifier les mesures qui impliquent ces producteurs à la recherche de solutions durables.

De manière opérationnelle, il s'agit en termes de recommandation de :

- Appuyer les producteurs à diversifier leurs sources de revenus ;
- ;
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes concernées par la préservation des forêts classées ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation des producteurs.
- Inciter les parties prenantes (ECAKOOG, les autorités publiques et les partenaires privées) à s'approprier le plan d'action et sa mise en œuvre ;
- Encadrer les producteurs à pratiquer l'agroforesterie et observer les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA).

ANNEXE

A- GUIDE D'ENTRETIEN

1- Présentation de la coopérative ECAKOOG

- Historique de la Coopérative (date de création, les fondateurs, localisation dans la localité, présentation des sections de la coopérative,)
- Les textes qui régissent son fonctionnement (statuts règlement intérieur, acte de déclaration d'OP)
- Zone d'intervention de la coopérative (les villages, les forêts classées, ect.)
- Critères d'enregistrement de producteurs en tant que membre de la coopérative (en tenant compte des critères de certification)
- Les activités agricoles de base dans la zone d'intervention
- Présentation de l'équipe dirigeante de la coopérative
- Rapport avec les autres coopératives de la localité (activités communes, les actions liées aux aires protégées, les activités de renforcement des capacités des membres, ect.)
- Les partenaires communautaires (groupement de femmes, de jeunes, associations) et les activités réalisées avec ou pour ces groupements
- Les partenaires étatiques de la coopérative (structures de l'Etat comme SODEFOR, ANADER, les eaux forêts) et les activités réalisées
- Les partenaires techniques (ONG internationales, entreprises privées, associations, ect.) les activités réalisées
- Partenaires commerciaux et financiers de la coopérative
- Les difficultés rencontrées par la coopérative

2- Etats de lieux sur les aires protégées dans la zone d'intervention d'ECAKOOG

- Définition locale d'une aire protégée
- Nombre d'aire protégée dans la zone
- Représentations liées aux aires protégées de la localité
- Rôles des aires protégées dans l'environnement
- La sécurisation des aires protégées (acteurs, moyens, actions de protection, ect.) dans la sous-préfecture
- Les difficultés liées à la sécurisation des aires protégées
- Les sources de menaces des aires protégées (producteurs, braconniers, ect.)

3- Activités agricoles à proximité des aires protégées de la zone d'intervention d'ECAKOOG

- Depuis quand les producteurs ont commencé à cultiver à proximité des aires protégées ?
- Quelles ont été les réactions des autorités vis-à-vis des premiers occupants des aires protégées (à l'intérieur comme à proximité) ?

- Pourquoi les producteurs cultivent-ils à proximité des aires protégées (terres riches en engrais, espaces incontrôlés par les autorités, pauvreté économique, meilleur rendement agricole, ect) ?
- Comment font-ils pour avoir accès aux terres à proximité des aires protégées ? / Comment se sont-ils retrouvés à proximité des aires protégées ?
- Quelles sont les cultures agricoles qu'ils réalisent à proximité des aires protégées ?
- Pourquoi des producteurs retournent dans les aires protégées ?

4- Mesures de protection des zones tampons des aires protégées

- Que sont les actions qui ont déjà été menées dans la localité ou par la coopérative et ses partenaires pour la protection des aires protégées (sensibilisation des producteurs et autres parties prenantes, exclusions de producteurs de la coopérative, ect)
- Quels sont les effets des producteurs exclus sur la lutte contre l'extension des plantations à proximité des aires protégées ? (Cela découragent-ils les autres ?)
- Que deviennent les producteurs exclus de la coopérative ? (ont-ils recours à des coopératives concurrentes ou des acheteurs informels, arrêtent-ils de cultiver dans les aires protégées, ect.
- Parlez-nous de vos résultats de protection des aires protégées
- Que faut-il faire pour empêcher les producteurs situés à proximité des aires protégées d'étendre leurs plantations ?
- Selon vous quelles sont vos solutions adéquates pour éviter les plantations à proximité des aires protégées ?
- Quelles sont les activités économiques que vous proposez comme alternatives aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères (AGR souhaitées) ? et pourquoi ces activités ?
- Quels rôles peuvent jouer les producteurs dans la protection des aires de la localité ?
- En tant que producteurs quels engagements pouvez-vous prendre pour la protection des aires protégées ?
- Que voulez-vous comme appui/accompagnement (octroi d'autres terres, intrants, AGR, reconversion, ect.) pour le respect de votre engagement à ne pas cultiver/ étendre votre plantation à proximité des aires protégées ?

B- QUESTIONNAIRE

IDENTIFICATION		
0.1	Nom de l'enquêteur :	
0.2	Date/...../2023
0.3	Heure début de l'enquête :H.....minutes
0.4	Heure de fin de l'enquête :H.....minutes
0.5	Code enquêteur

0.6	Région
0.7	Département
0.8	Sous-préfecture
0.9	Localité

SECTION A: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PRODUCTEURS

	N°	VARIABLES	REPONSES / MODALITES DE REPONSES	cocher / préciser	Saut/Filtre
1	A.1	Nom – Prénoms		
2	A.2	Sexe	Homme Femme		
3	A.3	Date de naissance/...../.....		
4	A.4	Lieu de naissance		
5	A.5	Nationalité		Si A.5 <> Ivoirien → A.7
6	A.6	Ethnie		
7	A.7	Religion			
8	A.8	Situation matrimoniale	Célibataire		
			Concubinage		
			Marié (e)		
			Veuf (ve)		
			Divorcé (e)		

9	A.9	Niveau d'étude	Aucun		
			Primaire		
			Secondaire 1 ^{er} cycle		
			Secondaire second cycle		
			Post-secondaire (BAC+1 / BAC+2 / BTS)		
			Universitaire (au moins la licence /BAC+3)		
10	A.10	Si non scolarisé, habileté à savoir lire et écrire	Oui		
			Non		
11	A.11	Nombre de femmes		
12	A.12	Nombre d'enfants		
13	A.13	Nombre de personnes à charge (sans les femmes et enfants)		
14	A.14	Profession d'origine		

SECTION B: CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PRODUCTEURS

	N°	VARIABLES	REPONSES / MODALITES DE REPONSES	cocher / préciser	Saut/Filtre
1	B.1	Statut d'occupation de la terre	Propriétaire		
			Locataire		
			Occupation provisoire		
			Concession familiale		
2	B.2	Disposez-vous d'un titre foncier?	Oui		
			Non		
3	B.3	Depuis quelle année êtes-vous installés autour de la forêt?		
4	B.4	Mode d'acquisition de la parcelle	Achat		
			Héritage		
			Location		
			Métayage		
			Acquisition		
5	B.5	Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		

			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
6	B.6	Superficies des Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
7	B.7	Date de mise en place de la plantation	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
8	B.8	Production en Tonnes en 2021	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
9	B.9	Production en Tonnes en 2020	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
10	B.10	Production en Tonnes en 2019	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		

11	B.11	A quelle distance de votre habitation se trouve votre parcelle (en KM)?		
12	B.12	En combien de temps (en min) parcourez-vous cette distance?		
13	B.13	Par quel moyen de transport?	A pieds		
			A moto		
			En voiture		
			Autre à préciser		

SECTION C: DIAGNOSTIC D'INSTALLATION ET PERSPECTIVES

	N°	VARIABLES	REPONSES / MODALITES DE REPONSES	cocher / préciser	Saut/Filtre
1	C.1	Êtes-vous satisfait de vos terres actuelles?	Oui Non		Si Non → B.3
2	C.1	Si oui, Si vous avez l'opportunité d'avoir des terres ailleurs seriez-vous intéressé?	Pas intéressé		
			Intéressé		
			Très intéressé		
3	C.3	Si non, êtes-vous à la recherche de terre?	Oui		
			Non		Si Non → B.5
4	C.4	Si oui, pourquoi?		→ B.6
5	C.5	SI non, pourquoi?		
6	C.6	Mode de vente de la production		
7	C.7	Pourquoi êtes-vous venu vous installer autour de la forêt?	Recherche de bonne terre		
			Accès facile		
			Cout élevé des parcelles environnantes		
			Autre à préciser		
8	C.8	Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:.....		

			..		
			Culture 3:.....		
			..		
9	C.9	Superficies des Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:.....		
			..		
			Culture 2:.....		
			..		
			Culture 3:.....		
			..		
10	C.10	Date de mise en place de la plantation	Culture 1:.....		
			..		
			Culture 2:.....		
			..		
			Culture 3:.....		
			..		
11	C.11	Production en Tonnes en 2021	Culture 1:.....		
			..		
			Culture 2:.....		
			..		
			Culture 3:.....		
			..		
12	C.12	Production en Tonnes en 2020	Culture 1:.....		
			..		
			Culture 2:.....		
			..		
			Culture 3:.....		
			..		
13	C.13	Production en Tonnes en 2019	Culture 1:.....		
			..		
			Culture 2:.....		
			..		
			Culture 3:.....		
			..		
14	C.14	A quelle distance de votre habitation se trouve votre			

		parcelle (en KM)?			
15	C.15	En combien de temps (en min) parcourez-vous cette distance?			
16	C.16	Par quel moyen de transport?	A pieds		
			A moto		
			En voiture		
			Autre à préciser		

Image 4 : Liste de présences des participants à l'étude qualitative



COFED
Centre de Formation
et de Recherche
pour le Développement

Votre partenaire privilégié pour vos projets et programmes de développement

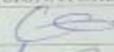
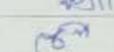
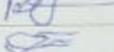
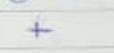
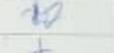
**Diagnostic participatif des producteurs proches
des aires protégées dans le département de Lakota**

Date: 03/03/2023

Enquête sociologique ECAKOOG

Liste des producteurs interrogés



NOM ET PRENOMS	SEXE	SECTION	LOCALITE	CONTACTS	SIGNATURE
ADAYE CATHERINE	F	GOBERI	GOBERI	0757392854	
KOBENAN AFROUA ELISE	F	GOBERI	GOBERI	0748859003	
KOSIAT KOWHAN THERESE	F	GOBERI	GOBERI	0759101277	
KRA KOSIA JESEPHINE	F	GOBERI	GOBERI	0777746099	
BONGO YAWA CHARITAL	F	GOBERI	GOBERI	077722743	
NGETTIA ABEUANI EDWIGE	F	"	"	0151830557	
KRA ABEUANI JACQUELINE	F	"	"	"	
KOUAKOU ANA ERMA	F	"	"	"	+
KOUAKOU KESSIE CHARITAL	F	"	"	"	
KOUAKOU AMELAN MARTHE	F	"	"	"	
KOBENAN ABELE	F	"	"	0799745930	
ABRAN CHARITAL	F	"	"	"	
KOUATIE ABKOTO ELISE	F	"	"	"	
YAO VIVIANE	F	"	"	"	
KOBENAN KESSIE MONIQUE	"	"	"	"	+
KRA AMELAN MARGUERITE	-	"	"	0757459543	+
YAO ABBA ERMA	F	"	"	"	+
KOUAKOU ABEUANI FLORENCE	F	"	"	"	
KOUAKOU AKOUA ANGUI	F	"	"	"	
KESSIE AKOUA AGNES	F	"	"	"	+
YAO ALICE	F	"	"	"	+

Diagnostic participatif des producteurs proches des aires protégées dans le département de Lakota



Votre partenaire privilégié pour vos projets et programmes de développement

12:39

**Diagnostic participatif des producteurs proches
des aires protégées dans le département de Lakota**

Date : 27/02/2023

Enquête sociologique ECAKOOG

LISTE DE PRESENCE REUNION DE PLANIFICATION
liste des personnes interrogées

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
LACINA TUO	ECAKOOG	Directeur	0702422347	
DEID DIGBE	ECAKOOG	RFS	0708661459	
KANTE N'GROBO	ECAKOOG	GLD/Sup Ar	070960493	
KONE POGNAN	ECAKOOG	R F	0749261158	
KANTE DIARRAGBA	ECAKOOG	Asst com	0788816415	
Yvonne Houdou	Eca bay	Magasinier	0769748300	
ATHEYAO SALES	ECAKOOG	R. Arzwa	0748636331	
Groupe Fidele	'	3G	0768643442	
JAO KOUARDI JEAN-JVES	ECAKOOG	CP	0709575730	

Image 5 : Liste des engagements individuels des producteurs

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOOBANANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDATION

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : HOU BDA

b) Prénoms : HOUSSA

c) Date et lieu de naissance : 01/01/1978 au Burkina

d) Nationalité : BURKINABÈ

e) Localité : GNAWAHUE

f) Contact : 07 77 85 04 61

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 07 hectares

b) Ancienneté sur la parcelle : oui

c) Cultures sur la parcelle : cacao

d) Distance de la forêt classée : 05 km

e) Nom de la forêt classée concernée : Niouniourou

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION ET PERIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Vente des médicaments

- Activité 2 : Elevage

- Activité 3 : _____

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : Demander un prêt à la coopérative

- Activité 2 : _____

- Activité 3 : _____

Date : 28/01/2023

Signature : _____

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOOBANANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDATION

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : KONE

b) Prénoms : ISSOUF

c) Date et lieu de naissance : 18/03/1972

d) Nationalité : IVOIRIEN

e) Localité : TOUTOU KO

f) Contact : 07 08 79 84 38

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 1 hectare

b) Ancienneté sur la parcelle : _____

c) Cultures sur la parcelle : CACAO

d) Distance de la forêt classée : 40 km

e) Nom de la forêt classée concernée : Niouniourou

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION ET PERIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : COMMERCE

- Activité 2 : _____

- Activité 3 : _____

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : PROPRE REVENU

- Activité 2 : Prêt à la coopérative

- Activité 3 : _____

Date : 01/03/2023

Signature : K

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOOBANANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDATION

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : OUATARA

b) Prénoms : BAKARY

c) Date et lieu de naissance : 01/01/1969 à Divo

d) Nationalité : IVOIRIENNE

e) Localité : TICHEMO DOUGOU

f) Contact : 0748565041

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 09,36 Hectares

b) Ancienneté sur la parcelle : _____

c) Cultures sur la parcelle : Cacao

d) Distance de la forêt classée : 02 km

e) Nom de la forêt classée concernée : Niouniourou

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION ET PERIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Elevage (Mouton, Poulet, Boeuf)

- Activité 2 : Vente des produits phyto-sanitaires (Agriculte)

- Activité 3 : Pisciculture

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : Faible moyen (Demander un prêt)

- Activité 2 : _____

- Activité 3 : _____

Date : 01/03/2023

Signature : _____

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOOBANANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDATION

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : KONE

b) Prénoms : KARIMZ

c) Date et lieu de naissance : 18/03/1972 à Korogbo

d) Nationalité : IVOIRIENNE

e) Localité : LEKEDOU (GNAWAHUE)

f) Contact : 0702123103

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 7,85 Hectares

b) Ancienneté sur la parcelle : _____

c) Cultures sur la parcelle : Cacao

d) Distance de la forêt classée : 05 km

e) Nom de la forêt classée concernée : Niouniourou

III. ACTIVITES DE DIVERSIFICATION ET PERIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Magasin de Cacao

- Activité 2 : Boutique (Vente de Marchandises: construction de magasin)

- Activité 3 : 05/07/2024

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : J'ai des moyens pour réaliser des différents projets (activités)

- Activité 2 : _____

- Activité 3 : _____

Date : 01/03/2023

Signature : _____

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOONANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDÉ EN 2007

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : SANA

b) Prénoms : SEROU

c) Date et lieu de naissance : 01/01/1975 à Lakota

d) Nationalité : IVOIRIEN

e) Localité : GNAVAHUE

f) Contact : 07 40 95 13 91

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 0,8 hectares

b) Ancienneté sur la parcelle :

c) Cultures sur la parcelle : cacao, banane, palmier à huile

d) Distance de la forêt classée : 0,5 km

e) Nom de la forêt classée concernée : NIOUNIYOU

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION ET PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Élevage

- Activité 2 : commerce (vente de chaussures)

- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : par son propre moyen

- Activité 2 :

- Activité 3 :

Date : 28/02/2023

Signature : [Signature]

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOONANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDÉ EN 2007

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : ZOUNGRANA

b) Prénoms : PAHOUSSA

c) Date et lieu de naissance : 01/01/1982 au Burkina Faso

d) Nationalité : BURKINABÈ

e) Localité : GNAVAHUE

f) Contact : 07 00 90 11 96

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 0,25 hectares

b) Ancienneté sur la parcelle :

c) Cultures sur la parcelle : cacao

d) Distance de la forêt classée : 0,4 km

e) Nom de la forêt classée concernée : NIOUNIYOU

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION ET PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Avoir une boutique

- Activité 2 : Élevage

- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : pas de moyen disponible, fait un prêt

- Activité 2 :

- Activité 3 :

Date : 28/02/2023

Signature : [Signature]

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOONANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDÉ EN 2007

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : SEN

b) Prénoms : DRISSA

c) Date et lieu de naissance : 14/05/1987 à KOROCHO

d) Nationalité : IVOIRIENNE

e) Localité : GNAVAHUE

f) Contact : 01 50 27 51 88

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 0,3 hectares

b) Ancienneté sur la parcelle :

c) Cultures sur la parcelle : CACAO

d) Distance de la forêt classée : 10 km

e) Nom de la forêt classée concernée : NIOUNIYOU

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION ET PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Création de boutique

- Activité 2 : Élevage

- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : je suis à la recherche de prêt

- Activité 2 : je peux avoir la coopérative

- Activité 3 :

Date : 28/02/2023

Signature : [Signature]

ECAKOOG ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE KOONANAN DE GROGOUYA

éQuité FONDÉ EN 2007

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : ADOU

b) Prénoms : KOUAKOU VALERIE

c) Date et lieu de naissance : 10/12/1975 à Bondoukou

d) Nationalité : IVOIRIENNE

e) Localité : GOBERI

f) Contact : 0546270930

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 2,76 hectares

b) Ancienneté sur la parcelle :

c) Cultures sur la parcelle : Cacao

d) Distance de la forêt classée : 0,4 km

e) Nom de la forêt classée concernée : Niouniyou

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION ET PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : Élevage (Poulet, Porc, Mouton)

- Activité 2 : Avoir un magasin de ciment

- Activité 3 : Avoir un Camion de Ramassage de sable Avril 2027

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : Demande un prêt à la banque

- Activité 2 :

- Activité 3 :

Date : 01/03/2023

Signature : [Signature]

ECAKOOG
ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE
KOOBAMAAN DE GROGOUYA

éQuité
PROFESSEUR
D'ÉCONOMIE RURALE

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : SORO

b) Prénoms : ABLASE

c) Date et lieu de naissance : 07/10/1962 Burkina

d) Nationalité : Burkinabé

e) Localité : Gnawakoué

f) Contact : 07 48 75 07 75

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 4,35 hectares

b) Ancienneté sur la parcelle :

c) Cultures sur la parcelle : cacao

d) Distance de la forêt classée : 01 km

e) Nom de la forêt classée concernée :

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION ET PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : vente des médicaments

- Activité 2 : vente un magasin

- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : demande un prêt

- Activité 2 :

- Activité 3 :

Date : 28/07/2023

Signature : [Signature]

ECAKOOG
ENTREPRISE COOPÉRATIVE AGRICOLE
KOOBAMAAN DE GROGOUYA

éQuité
PROFESSEUR
D'ÉCONOMIE RURALE

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

« DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES AIRES PROTÉGÉES DE LA COOPÉRATIVE ECAKOOG DE GROGOUYA (LAKOTA) »

I. IDENTIFICATION DU PLANTEUR EXCLU

a) Nom : KAMBOU

b) Prénoms : SIE ETIENNE

c) Date et lieu de naissance : 20/03/1962 à DORADO

d) Nationalité : ivoirienne

e) Localité : GODERIC

f) Contact : 07 58 70 07 58 50 58 71

II. IDENTIFICATION AGRICOLE

a) Superficie à l'hectare : 2,8

b) Ancienneté sur la parcelle : ans

c) Cultures sur la parcelle : cacao

d) Distance de la forêt classée : 10 km

e) Nom de la forêt classée concernée : NIOU NOURAN

III. ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION ET PÉRIODES DE MISE EN ŒUVRE (trimestre/année - ex 4/23 ou 2/23)

- Activité 1 : élevage de porc

- Activité 2 : faire du commerce

- Activité 3 :

IV. MODE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

- Activité 1 : demande un prêt

- Activité 2 :

- Activité 3 :

Date : 07/03/2023

Signature : [Signature]

Image 6: Liste de présence des participants à l'atelier d'élaboration du plan d'action

COFED
Fédération des Centres de Formation et de Recherche

ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES
Lakota, Coopérative ECAKOOG - Samedi 01 Juillet 2023

LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES ECAKOOG ET CONSULTANTS COFED

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DEPARTEMENT	FONCTION	ADRESSES	EMARGEMENT
1	Gnopsis Benoit Fidèle	ECAKOOG / LAKOTA	SG	Cel : 0718643172 Mail : fidèle.g@eca.org	
2	Kouamé Athé Ginette	ECAKOOG / LAKOTA	Directrice	Cel : 0779207493 Mail : kouame.g@eca.org	
3	JAKO KOUABO JEAN-YVES	ECAKOOG / Lakota	Coordinateur Projet Équité	Cel : 0709575730 Mail : jakobouabou@eca.org	
4	BETO DIGBE	ECAKOOG / LAKOTA	Superviseur Projet Rive Sableuse	Cel : 0708607453 Mail : betodigbe@eca.org	
5	OULAI HYACINTHE	ECAKOOG / LAKOTA	Responsable environnemental	Cel : 0714600000 Mail : oulai.hyac@eca.org	

COFED
Fédération des Centres de Formation et de Recherche

ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES
Meagui, Coopérative ECAKOOG - Samedi 01 Juillet 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

N°	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
05	OUATTARA SALIF	GNAWAHUE	0143282115	
06	ZOUNGANA JEAN	GNAWAHUE	0780280817	
07	BAMOUNI NEBIBIE	NEKO	0596608726	
08	KAMBOU SAMI	GNAWAHUE	0713010097	

COFED
Fédération des Centres de Formation et de Recherche

ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES
Meagui, Coopérative ECAKOOG - Samedi 01 Juillet 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

N°	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
09	SORE BASSIBIRI ABALASIE	GNAWAHUE		A
10	SAVADOGO ADAMA	GNAWAHUE	0797953522	



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Meagui, Coopérative ECAKOOG - Samedi 01 Juillet 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS

N°	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
01	HILOU ABAMA	DOUCEBA	0748763225	
02	YEO IGOLAMON	DOUCEBA	054587648	+
03	SON IDRISSE	GNAXAHUE	0150275188	
04	KONE ISSOUF	GNAXAHUE	0506092465	KO



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Lakota, Coopérative ECAKOOG - Samedi 01 Juillet 2023

LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES ECAKOOG ET CONSULTANTS COFED

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DEPARTEMENT	FONCTION	ADRESSES	EMARGEMENT
2	KOUADIO YAO ABOTOU FRANCOIS	COFED	CONSULTANT	CEL: 01-01-04-1488 Mail:	
				CEL:	
				Mail:	
				CEL:	